



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général	
Déclaration de M. Saraiva Guerreiro (Brésil).....	27
Déclaration de M. Muskie (Etats-Unis d'Amérique).....	31
Déclaration de M. Pérez Llorca (Espagne).....	35
Déclaration de M. MacGuigan (Canada).....	40
Déclaration de M. Zambrano Velasco (Venezuela) .....	43

**Président:** M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Débat général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous entamons ce matin le débat général. Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée que la liste des orateurs sera close le mercredi 24 septembre, à 18 heures, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3<sup>e</sup> séance plénière. Puis-je demander aux délégations d'avoir l'obligeance de nous donner une idée aussi exacte que possible de la durée de leur intervention de façon que nous puissions planifier nos réunions d'une manière ordonnée ?

2. M. SARAIVA GUERREIRO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]<sup>1</sup> : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les premiers compliments dans ce débat général. Je le fais avec une sincère satisfaction et avec la certitude que mes paroles expriment la reconnaissance générale des qualités qui vous désignent si bien pour prendre la direction des travaux que nous sommes sur le point d'entreprendre. Avec vous au fauteuil présidentiel, nous sommes certains que les débats sur les points que nous traiterons au cours de cette session se dérouleront d'une manière efficace et équitable.

3. Avant d'aller plus loin, je voudrais remercier le Président de la trente-quatrième session de l'Assemblée, M. Salim A. Salim, à la sagesse éclairée duquel nous avons fait appel tant de fois l'année dernière dans des situations diverses et complexes. Il est bon de rappeler une fois de plus la façon remarquable dont il a dirigé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, tâche qu'il a menée à bien avec tant de sagesse et de prudence.

4. Je saisis cette occasion pour accueillir deux nouveaux Membres de notre communauté des nations : la République du Zimbabwe et Saint-Vincent-et-Grenadines, et je voudrais vous féliciter et féliciter l'Assemblée à cet égard. Nous adressons à ces deux pays tous nos vœux pour un avenir de progrès et de paix.

5. Il est de bon augure que nous puissions compter parmi nous la délégation zimbabwéenne; cela signifie l'apogée d'un long processus de lutte. Récemment, lorsque j'ai visité ce pays — où je n'ai fait qu'un très bref séjour — j'ai pu me rendre compte de l'esprit avec lequel son gouvernement et son peuple ont abordé la tâche consistant à bâtir une société juste et efficace.

6. Je souhaite à nouveau la bienvenue à la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines, dont la présence au sein de notre organisation apporte une contribution efficace au renforcement des principes de l'autodétermination et de l'indépendance parmi les nations des Caraïbes. Son admission enrichira le groupe des Etats latino-américains, où elle sera accueillie fraternellement.

7. En ouvrant ce débat général, je réaffirme l'engagement de mon pays envers les principes généraux de conduite internationale inscrits dans la Charte des Nations Unies et qui sont l'essence même de cette assemblée. Le Brésil fera de son mieux pour maintenir la paix et la sécurité internationales, coopérer au développement, promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinction aucune de race, de langue ou de religion, comme le prévoit justement la Charte de notre organisation.

8. Il est difficile, malheureusement, de trouver des raisons d'être optimiste dans la situation mondiale actuelle. Depuis l'année dernière, les tensions qui provoquaient déjà une grande anxiété pour l'humanité se sont aggravées; les risques de voir la paix mondiale bouleversée ont augmenté; la crise économique mondiale s'est intensifiée; la famine et la misère persistent avec leurs séquelles de déséquilibres profonds entre les nations. Il y a peu de raisons que nous soyons fiers de l'état actuel des choses, voire même que nous l'acceptons dans la communauté des nations.

9. Le processus de prise de décision internationale a lui-même trop souvent fait preuve de manque de clairvoyance. Ce processus, conçu à une époque antérieure à la décolonisation et à la dimension mondiale des problèmes économiques et politiques, et qui est resté inchangé dans son essence, s'est révélé avoir de graves défauts. Sur le plan politique, il reflète et renforce les déséquilibres qui affectent si profondément la vie de nos peuples. Il ne peut pas absorber la participation de nouvelles forces politiques. Son caractère centralisateur ne reflète pas la philosophie de notre charte et, de ce fait, il

<sup>1</sup> L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.

est devenu impraticable. D'une part, une évolution importante et essentiellement constructive s'est produite dans l'histoire récente : pas un seul pays, aucune association de puissances ne peut contrôler de façon efficace les événements dans les différentes régions du monde. D'autre part, la façon dont les grandes puissances utilisent leur force — qui est encore tolérée par l'ordre international — ne correspond pas aux nouvelles réalités et aux besoins du monde. Ces puissances continuent de penser et d'agir selon des intérêts stratégiques précis; elles continuent de faire preuve d'incertitude et d'immobilisme face aux problèmes cruciaux de la paix et du développement; elles continuent d'intensifier les tensions régionales au lieu de contribuer efficacement à en résoudre les causes profondes.

10. Ni les idéaux de justice, ni les événements récents ne nous permettent de supposer que le maintien de l'ordre international actuel peut conduire à la paix et à la prospérité. Nous nous sommes habitués aux mentions d'interdépendance. Mais, parfois, nous avons le sentiment que l'on n'accorde pas suffisamment d'attention au fait que le terme d'interdépendance implique manifestement l'idée de réciprocité. L'interdépendance est à double sens. Sa dimension politique, c'est le respect mutuel entre les nations. Ses bases institutionnelles reposent sur le respect universel des principes de la Charte, tels que l'égalité souveraine entre les Etats, l'autodétermination, la non-intervention et le règlement pacifique des différends. Point n'est besoin ici de fournir davantage de définitions et de qualifications. Egalité signifie égalité; souveraineté signifie souveraineté et non-intervention signifie non-intervention. Il faut que ces principes fondamentaux soient respectés scrupuleusement par tous les membres de notre communauté, car ergoter quant à leur application revient à ajouter de nouvelles menaces graves à des relations internationales déjà tendues.

11. Cela veut dire qu'aucun pays, aussi fort soit-il, ne peut prétendre légiférer à l'échelle mondiale, comme s'il était une sorte de suzerain. Cela veut dire que les questions qui nous touchent tous doivent faire l'objet de décisions de la part de tous, et que celles qui ne concernent que la vie d'un pays donné doivent faire l'objet de décisions de la part de ce pays. Cela veut dire que le système international ne doit pas être vertical et centralisateur, mais que le processus international de la prise de décisions concernant les questions d'intérêt global doit être ouvert à une participation large et représentative de la communauté des nations.

12. Il n'existe pas de meilleur moyen de régler les problèmes mondiaux que le dialogue et les efforts pour désamorcer les tensions au fur et à mesure qu'elles surgissent. Il faut faire preuve de maturité. Il faut résister aux perspectives et tentatives, si souvent illusoire, de gains immédiats qui caractérisent les stratégies d'affrontement. Au-delà des intérêts immédiats, il faut faire preuve de discipline et de courage, si l'on veut négocier de façon rationnelle et objective. On commet trop souvent l'erreur de croire que l'opinion publique dans chaque pays et au niveau international est incapable de percevoir les intérêts communs à long terme. Il n'y a aucune raison valable qui empêche les Etats les plus puissants de souscrire aux objectifs véritablement communs, tout en

faisant preuve d'imagination et de sagesse pour échapper à la routine.

13. Dans le contexte de l'accroissement récent des tensions, il est encourageant de noter les qualités politiques dont ont fait preuve l'Europe occidentale et le tiers monde. Les pays en développement, par leur voix et leur vote à l'Assemblée générale, ont clairement montré l'importance qu'ils accordent au respect des principes fondamentaux du droit international et leur volonté de ne pas être les pions sur l'échiquier de la crise. Ils ont réaffirmé leur foi dans la non-intervention, dans le dialogue et dans le relâchement des tensions. Ils ont montré et, certainement, continueront de montrer leur volonté de jouer un rôle constructif, chacun agissant conformément à la situation dans laquelle il se trouve.

14. Nous faisons appel précisément à cette approche constructive et à cet esprit de coopération internationale. Nous ne nous contentons pas de critiquer des attitudes et de dénoncer l'injustice. Nous sommes prêts à coopérer pour instaurer un ordre international plus juste et plus efficace. Mon pays, dans les limites de ses ressources, l'a d'ailleurs maintes fois prouvé. Nous sommes engagés à encourager un climat de confiance entre les nations; nous sommes toujours ouverts aux possibilités de coopération sur une base d'égalité; nous rejetons la formation de blocs de puissances; nous cherchons à stimuler les possibilités actuelles de développement. Nous avons le droit de compter que l'Organisation des Nations Unies œuvrera efficacement en vue de l'instauration d'un avenir meilleur, un avenir de paix et de prospérité, à l'abri de l'hégémonie, de l'intervention ou de la guerre.

15. Les vastes gammes d'activité de notre organisation exigent l'adoption d'une série équitable de priorités lors de l'examen des problèmes qui se posent à nous. Mais la paix et le développement sont des objectifs inséparables. On ne doit faire aucune distinction entre eux. La paix — qui n'est pas un état d'équilibre précaire entre nations fortement armées, mais, en fait, un ordre international juste et fiable — ne pourra jamais être obtenue sans le développement. Le développement — qui n'est pas simplement la croissance économique dans certains domaines, mais plutôt le fait de surmonter les graves déséquilibres entre les nations — ne peut être une entreprise réaliste que si la paix règne.

16. L'augmentation quantitative et qualitative des arsenaux nucléaires des grandes puissances continue à poser un contraste paradoxal au désir profond de la grande majorité des nations de vivre en paix. Il est embarrassant de constater que la concentration de connaissances scientifiques et techniques de ces puissances est gaspillée dans la recherche et la mise au point d'engins de mort toujours plus perfectionnés. De nouvelles stratégies sont planifiées avec une sinistre logique, comme s'il était possible de survivre à une guerre nucléaire.

17. Le nouvel élan donné dans les discussions multilatérales sur le désarmement, dû aux engagements pris à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, s'est heurté à la réticence des pays ayant une puissance offensive intercontinentale. Néanmoins, le Comité du désarmement, organe qui a notre pleine participation et notre plein appui, a continué ses efforts dans ce sens, mais se

trouve bloqué par un renversement de priorités qui remet à plus tard l'examen du désarmement nucléaire sous toutes ses formes.

18. La neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a clos ses travaux le 29 août dernier, à Genève, après avoir enregistré des résultats importants. Cependant, il y a encore des lacunes dans le texte officieux<sup>2</sup> du projet d'articles qui doit constituer la future convention et des efforts supplémentaires seront nécessaires pour l'améliorer. Si l'esprit constructif, la sérénité et le sens des responsabilités collectives que nous avons préconisés tout au long de la Conférence continuent de régner, nous pensons qu'ils aboutiront à l'adoption par consensus d'une charte des mers, équilibrée, qui garantira les intérêts des États riverains et donnera forme au principe de patrimoine commun de l'humanité dans la zone internationale des fonds marins.

19. De même que la majorité écrasante des nations, le Brésil déplore la hâte avec laquelle les pays ont adopté unilatéralement, au cours de négociations, des lois concernant l'exploitation des ressources du fond des mers situées au-delà de la juridiction nationale. De telles mesures exercent des pressions excessives sur les négociations et violent les résolutions de notre organisation; elles devraient donc être répudiées par la communauté internationale.

20. Notre région, l'Amérique latine, connaît une période de troubles, mais les tendances qui prévalent sont positives. Les relations entre les nations d'Amérique latine se renforcent, ce qui leur donne la possibilité de coopérer entre elles sur un plan d'égalité et dans un intérêt mutuel équilibré.

21. Grâce surtout à la combinaison de facteurs endogènes, une nouvelle réalité dynamique latino-américaine se fait jour. La stagnation politique et économique est remplacée par une situation plus complexe et par des possibilités de changement plus grandes. Les relations diplomatiques sont de plus en plus actives et le renforcement de toute une série de dialogues bilatéraux facilite certainement le déploiement d'efforts régionaux latino-américains renouvelés et la constitution d'une plateforme plus homogène et plus créative pour notre région dans les débats d'ensemble qu'elle entame avec le reste du monde.

22. L'attitude du Brésil se fonde sur l'unité régionale qui doit reposer sur l'exploitation résolue des innombrables affinités existant entre notre pays. Elle dépend aussi d'une reconnaissance mûre et équilibrée des diversités économiques, politiques et culturelles qui existent parmi nous. L'unité latino-américaine est un projet de coexistence démocratique, égalitaire, établie dans la confiance mutuelle entre nos pays. Cette unité rejette l'hégémonie, l'intervention, l'alignement ou les blocs de puissance.

23. Le président João Figueiredo s'est engagé à donner un élan supplémentaire à ces tendances constructives et à intensifier ses contacts avec les autres chefs d'État en Amérique latine. Au cours des 12 derniers mois, le Président du Brésil s'est rendu en visite officielle à Caracas, à Asunción et à Buenos Aires et il a, à son tour,

accueilli au Brésil le président Morales Bermúdez, du Pérou, le président López Portillo, du Mexique, et le président Jorge Videla, d'Argentine. Le Brésil participe donc ainsi avec ces pays frères à l'effort commun pour établir une compréhension véritablement dynamique et fonctionnelle entre les nations d'Amérique latine.

24. Au cours de la présente session, nous allons célébrer le vingtième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*], instrument fondamental qui affirme le droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance.

25. Il faut maintenant nous concentrer sur la question de Namibie et sur l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud, car, sinon, nous devons faire face au sentiment de frustration constant qu'éprouvent ces peuples et chacun de nous à l'Organisation des Nations Unies. Nous devons déployer tous les efforts possibles pour faire en sorte que des résultats rapides et fructueux couronnent les travaux accomplis ces dernières années à l'Organisation en vue de trouver une solution au problème de la Namibie, dont le peuple est représenté par la South West Africa People's Organization. Depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, il y a deux ans, nous courons le risque de placer une trop grande confiance dans des négociations qui ne se sont pas déroulées conformément à nos espoirs légitimes.

26. La persistance des agressions militaires menées par le Gouvernement sud-africain contre l'Angola et la Zambie est inacceptable. Les manœuvres politiques, comme la création de la soi-disant assemblée nationale de Windhoek, sont aussi inadmissibles. Les derniers échanges de messages avec le Secrétaire général trahissent une attitude évasive et dilatoire de la part de l'Afrique du Sud. Pour ce qui a trait à ce problème, ainsi qu'aux autres problèmes en suspens inscrits à notre ordre du jour, l'attitude de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et, notamment, celle des États de première ligne sont fondamentales puisqu'ils ont réaffirmé à Lusaka le 2 juin dernier la priorité qu'ils accordent à la question de Namibie sur la base des textes que les Nations Unies ont d'ores et déjà adoptés.

27. La responsabilité de notre organisation en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne nous permet pas d'ignorer l'escalade actuelle qui se fait jour dans l'intransigeance, l'arbitraire et la violence, qui éloignent toujours davantage les possibilités de paix au Moyen-Orient.

28. Particulièrement graves sont les incidences de certaines mesures — récemment adoptées ou annoncées — tendant à consolider l'occupation illégale et l'annexion officielle de territoires pris par la force. Le Conseil de sécurité a déjà fermement rejeté de façon universelle, par sa résolution 478 (1980), les mesures qui prétendent modifier unilatéralement le statut de la ville de Jérusalem.

29. En ce qui concerne l'instauration d'une base de paix d'ensemble juste et durable, le Brésil réaffirme qu'il est indispensable de parvenir à un consensus qui assure le retrait complet des forces d'occupation de tous les territoires arabes, l'exercice des droits inaliénables

<sup>2</sup> Documents A/CONF.62/WP.10/Rev.3 et Corr.1 et 3.

du peuple palestinien au retour dans sa patrie, à l'auto-détermination, à l'indépendance et à la souveraineté en Palestine, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, la participation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] aux négociations de paix et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à exister à l'intérieur de frontières reconnues.

30. Nous pouvons espérer aussi que le Conseil fournira un cadre plus complet et plus approprié à l'examen de cette question, dans lequel les droits du peuple palestinien seront dûment pris en considération.

31. Je voudrais aussi dire quelques mots de la situation tragique qui existe au Liban, pays d'origine de tant de Brésiliens qui ont grandement contribué à notre vie nationale. Ce pays mérite toute notre solidarité; son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale doivent être sauvegardées.

32. Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale l'année dernière, j'ai mentionné que l'économie mondiale abordait la décennie des années 80 dans un état d'incertitude généralisée<sup>3</sup>. L'aggravation de la situation économique mondiale au cours des 12 derniers mois renforce encore notre conviction que nous nous trouvons face à une situation entièrement nouvelle sur le plan qualitatif.

33. Nous faisons plus que traverser un simple stade transitoire de ralentissement du rythme de croissance de la production mondiale et d'accroissement simultané des tensions inflationnistes. Il existe une crise profonde à l'échelle du système qui affecte les économies industrialisées et aggrave les déformations et les déséquilibres de leurs relations avec le monde en développement.

34. La prétendue « crise de l'énergie », aussi importante qu'elle puisse être aujourd'hui dans nos préoccupations et aussi dramatiques que puissent être ses conséquences économiques, doit être reconnue pour ce qu'elle est véritablement : non pas comme quelque chose d'accidentel ou d'exogène, mais comme un élément d'une crise structurelle sous-jacente ayant une nature beaucoup plus vaste et durable. Le problème de l'énergie est essentiellement ressenti dans le contexte Nord-Sud. En conséquence, pour être efficace, sa solution ne peut donc être recherchée que dans le contexte des efforts déployés en vue d'une révision, à l'échelle mondiale, des relations entre les pays hautement développés et le monde en développement dans son ensemble.

35. Il en est une preuve éloquentes dans le fait — que personne ne songerait à nier — que les pays en développement ont récemment assumé un rôle croissant, voire décisif, dans le domaine économique international, soit en tant que fournisseurs de matières premières, en tant que partenaires de marchés, en tant que fournisseurs industriels de plus en plus concurrentiels, en tant que pourvoyeurs de domaines d'investissements nouveaux, soit en tant qu'utilisateurs de capitaux, lesquels, souvent, ne peuvent trouver de débouchés dans les économies développées qui se trouvent à l'état de stagnation ou de croissance ralentie.

36. Le tiers monde est parvenu à jouer ce rôle, non pas parce que les marchés mondiaux répondent davantage aux aspirations et aux besoins des pays en développement; en fait, il y est parvenu malgré des obstacles persistants et parfois croissants, tels que des formes nouvelles et plus efficaces de protectionnisme, le transfert de tensions inflationnistes et l'augmentation généralisée des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux.

37. Au cours des quelques dernières années, le tiers monde a joué un rôle important pour maintenir le niveau de l'activité économique du monde développé. Néanmoins, et peut-être en raison de la pression exercée par ses propres difficultés, envisagées du point de vue étroit de la situation actuelle, le monde développé a adopté, en pratique, une attitude de plus en plus distante à l'égard des problèmes soulevés par le sous-développement. Il est évident, tant dans les réunions au sommet de ceux qu'on appelle les « Sept » que dans celles de plusieurs instances multilatérales, qu'on accorde de moins en moins d'attention aux problèmes structurels des relations Nord-Sud et qu'on se limite pratiquement à examiner les mesures marginales et à incriminer les augmentations du prix du pétrole en leur imputant tous les maux dont souffre l'économie mondiale.

38. Une autre expression, plus subtile cette fois, de l'attitude distante adoptée par le Nord à l'égard du Sud se traduit par la tentative d'introduire des catégories restrictives pour les pays en développement, en les groupant selon le niveau de leur revenu ou de leur industrialisation ou en les classant dans la catégorie des importateurs ou des exportateurs de pétrole. Un arsenal conceptuel complet est mis au point pour stimuler l'effort visant à susciter la division. En fait, ce classement en catégories ne fait que souligner une fois de plus l'attitude protectionniste adoptée par le monde développé et le manque d'intérêt que ce dernier manifeste pour le phénomène du sous-développement dans son ensemble, sous tous ses aspects économiques, techniques et sociaux.

39. Il est temps de réaliser qu'une intégration complète et véritable des pays en développement dans l'économie internationale ne saurait aboutir en imposant à ces pays un cadre institutionnel prédéterminé unilatéralement par les principales puissances économiques, mais qu'on peut y parvenir en leur offrant un accès approprié au processus de prise de décisions concernant les problèmes affectant la situation économique internationale. Il serait illusoire de penser qu'il est possible, compte tenu de la nouvelle situation internationale devant laquelle nous nous trouvons, de maintenir des structures privilégiées et, simultanément, de résoudre les problèmes mondiaux. Les tentatives qui sont faites pour maintenir les structures périmées d'une domination sur les courants commerciaux internationaux, le financement et la technique ne peuvent que prolonger et même aggraver les difficultés actuelles. Dans le monde d'aujourd'hui, l'exercice du pouvoir est en contradiction avec les objectifs de la prospérité. Le moment est venu pour nous de réinterpréter les rapports entre les pays du Nord et les pays du Sud et de remplacer l'affirmation rhétorique de l'interdépendance par des mesures pratiques de réciprocité.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 5<sup>e</sup> séance, par. 13.*

40. Pour ce faire, les pays développés doivent reconnaître que les solutions aux problèmes ne surgiront pas spontanément des délibérations fractionnées de différentes instances multilatérales, tant que les prises de décisions élitistes actuelles persisteront et que les critères opérationnels ne seront pas modifiés. Ce qui était peut-être adéquat dans le passé ne répond plus aux objectifs actuels. La signification essentielle des prétendues « négociations globales » est précisément de nous offrir à tous ce qui pourrait être une dernière chance de trouver une série de mesures harmonieuses et intégrées pour reformuler les relations Nord-Sud. Cette occasion ne pourra se matérialiser que si nous abordons une tâche urgente : susciter un élan politique par l'instance universelle qu'est l'Assemblée générale des Nations Unies, et apporter des modifications importantes aux institutions économiques multilatérales pour les rendre plus réceptives à la participation des pays en développement et à leurs besoins particuliers.

41. Le Gouvernement brésilien ne saurait donc cacher la profonde inquiétude qu'il éprouve face à l'impasse qui est apparue ces jours derniers, au cours de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Selon nous, le fait de n'avoir pu lancer les négociations globales ne se trouve nullement compensé par le consensus auquel on a abouti sur un texte concernant une nouvelle stratégie internationale du développement<sup>4</sup>. Ce texte, de l'avis de mon gouvernement, n'est pas satisfaisant, car il ne tient nullement compte des progrès considérables réalisés sur des accords précédents conclus dans d'autres instances et il devra encore faire l'objet de réserves, de déclarations de nature restrictive ou d'interprétations de la part de pays développés.

42. Un fait plus significatif est que le tiers monde a été en mesure de maintenir son sens fondamental d'unité et de solidarité, en dépit de différences légitimes d'intérêts, qui peuvent éventuellement surgir, et des pressions extérieures, comme je l'ai déjà mentionné.

43. La crise actuelle conduit nécessairement à une unité accrue parmi les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie dans leur effort commun en vue de revoir les relations qu'ils entretiennent avec le Nord. Cependant, cette crise ne cesse de nous lancer des défis et de soulever des obstacles. Notre unité doit être constamment réaffirmée et réaffermie, d'autant plus que les efforts légitimes destinés à augmenter la valeur des ressources rares et non renouvelables entraînent des conséquences dramatiques pour d'autres pays en développement.

44. Le moment est venu pour nous de déployer, dans les relations Sud-Sud, des efforts intensifiés pour diversifier et élargir les bases de compréhension et de coopération. Des courants commerciaux concrets, substantiels et efficaces et le financement entre les pays en développement doivent s'ajouter aux liens politiques et aux plates-formes communes dans le contexte Nord-Sud.

45. Le potentiel industriel, technologique et financier qui existe dans le tiers monde — et qui s'ajoute, évidemment, à ses immenses ressources naturelles et humaines — offre aux nations des trois continents en développe-

ment de vastes perspectives de relations fructueuses et directes en leur évitant la procédure souvent coûteuse, sur le plan politique ou économique, de passer par l'intermédiaire des principaux centres. Bref, le défi qui nous est lancé est de créer pour le tiers monde une personnalité qui lui soit propre et qui se fonde sur ses réalités internes et son dynamisme, et non pas simplement sur les différences qui existent entre nous et les nations développées.

46. Pour réussir dans cet effort d'avant-garde visant à établir des liens d'association efficaces entre les pays en développement, nous devons nous fonder sur un engagement politique clair. Ce n'est que grâce à une volonté commune de nous rapprocher que nous obtiendrons des résultats concrets. Une telle décision doit être aussi ferme que les difficultés sont grandes pour établir des liens entre des nations comme les nôtres qui, pendant si longtemps, sont restées éloignées et qui, même aujourd'hui, restent orientées — dans les domaines financiers et économiques — vers les principaux centres industriels.

47. Le Brésil, quant à lui, est convaincu que les nations du Sud pourront tirer parti des difficultés actuelles pour réaffirmer leur propre personnalité, renforcer et enrichir leur unité et leur solidarité — élément indispensable pour assurer le succès de leur lutte menée pour surmonter le sous-développement — et pour revoir leurs rapports avec le Nord industrialisé.

48. Voilà ce que j'avais à dire, au nom de la délégation brésilienne, au début du débat général de la trentième session de l'Assemblée générale.

49. Si, au cours de ces dernières années, nous avons réitéré nos inquiétudes, c'est parce que le cours des événements internationaux a pris un rythme inexorable, voire accéléré, alors que les solutions se font attendre. Nos travaux ne peuvent donc que refléter les problèmes de plus en plus pressants et les insuffisances du processus international de prise de décisions. Ma délégation doit souligner qu'elle attend le jour où les sujets d'affrontement seront remplacés, sur notre ordre du jour, par des questions concernant la coopération et la compréhension mutuelles.

50. Tout au long des trois mois de travail qui nous attendent, la délégation brésilienne ne ménagera aucun effort pour créer de meilleures conditions pour la participation et le dialogue international, parce qu'elle est certaine que l'Organisation des Nations Unies reste l'instrument le plus approprié qui soit à la disposition de la communauté internationale pour réaliser les objectifs de paix et de développement.

51. M. MUSKIE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale; c'est un hommage rendu à vos talents exceptionnels de diplomate; mais surtout, votre élection est un hommage à votre pays et à sa contribution à la coopération et l'entente internationales.

52. Au nom de la délégation des Etats-Unis à l'Assemblée, je viens aujourd'hui réaffirmer l'engagement de mon pays à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. Je viens aussi exprimer nos espoirs pour l'avenir de

<sup>4</sup> A/S-II/AC.1/L.2 et Corr.1, et Add.1 à 3. Distribué ultérieurement comme document A/35/464.

l'Organisation, à un moment où le monde est profondément troublé par les tensions et les incertitudes. La paix est menacée par des conflits régionaux qui couvent et par les attaques des forts contre les faibles. Les nations, grandes et petites, sont secouées par la brusque hausse du prix du pétrole et des difficultés économiques graves. A l'intérieur de nombreux pays, la pauvreté et l'oppression constituent une combinaison explosive.

53. Il y a quelques semaines, j'ai parlé ici de l'économie internationale<sup>5</sup>. J'ai insisté sur l'obligation des nations de coopérer pour faire face aux problèmes économiques mondiaux : le déséquilibre des balances de paiements, l'inflation du prix de l'énergie, le ralentissement de la croissance dans de nombreux pays en développement et les spectres de la détérioration de l'environnement, voire de la famine.

54. Notre incapacité de parvenir à un consensus sur les procédures de négociations globales constitue une pause dans ce processus et non l'échec de nos objectifs. Je ne veux pas dire que les divergences qui nous ont empêchés de trouver une formule de négociations globales puissent être minimisées; elles sont réelles; ce sont des différences de fond. Mais nous sommes disposés à profiter du temps que nous accorde la présente session pour continuer les discussions qui pourraient aboutir à des procédures, à un ordre du jour et à une structure de négociation propre à favoriser un large accord parmi toutes les nations ici représentées.

55. Mon propos, aujourd'hui, est de voir, au-delà des problèmes économiques, la condition unique qui est le préalable de tout progrès matériel : la paix. Si nous souhaitons véritablement construire un monde dans lequel régneront la paix et la justice, les nations du monde et l'Organisation elle-même ne peuvent méconnaître certaines obligations politiques et juridiques — obligations tout aussi impérieuses que les obligations économiques dont je parlais récemment.

56. Ces responsabilités ne sont pas nouvelles. Elles sont proclamées dans la Charte des Nations Unies. Mais des circonstances nouvelles et dangereuses exigent que nous les soulignons à nouveau, sous peine de trahir l'objectif même que l'Organisation des Nations Unies est destinée à servir.

57. Notre première obligation est de nous abstenir de l'agression et d'y faire face avec vigueur. L'Article premier de la Charte des Nations Unies prévoit « de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ». L'Article 2 interdit « la menace ou ... l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat ».

58. En conséquence, les Nations Unies doivent faire face à l'attaque continue contre l'Afghanistan. Je soulève la question non pas pour provoquer un échange relevant de la rhétorique, non pas dans l'intérêt d'une polémique, mais dans l'intérêt de la paix.

59. Aujourd'hui, plus de 1 million de réfugiés témoignent du prix, en termes humains, de la violence en Afghanistan. Et l'enjeu dépasse la simple indépendance d'un pays. Si cette attaque persiste, l'indépendance et

l'intégrité de toute nation petite et sans défense seront remises en cause.

60. En janvier dernier, une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a condamné, à une forte majorité, l'attaque contre l'Afghanistan [résolution ES-6/2]. Nous sommes fermement convaincus que, au cours de sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale doit, elle aussi, travailler conformément à la Charte pour renforcer les principes de l'Organisation. Nous devons œuvrer pour le retrait total des troupes soviétiques et un règlement politique. Nous devons soutenir les principes de la non-intervention, de l'autodétermination et du non-alignement pour l'Afghanistan.

61. Au Kampuchea aussi, l'agression armée persiste. Nous nous félicitons des nouvelles à propos des progrès réalisés sous la direction du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales pour alléger les privations et les maladies qui sévissaient il y a un an. La menace d'une nouvelle famine exige d'autres contributions importantes de la part de la communauté internationale.

62. Malgré une certaine amélioration des conditions d'ordre humanitaire désespérées au Kampuchea, il n'y a pas eu le moindre progrès en ce qui concerne le retrait des forces vietnamiennes d'occupation et le rétablissement de l'autodétermination du peuple kampuchéen, comme le demandait la résolution de l'année dernière sur le Kampuchea [résolution 34/22] présentée par les nations non alignées. Nous appuyons énergiquement la base d'un règlement — y compris l'idée d'une conférence internationale — contenue dans cette résolution, qui avait été adoptée à une vaste majorité.

63. Avant tout, gardons à l'esprit deux objectifs fondamentaux pour lesquels l'Organisation existe : résister à l'agression armée et en atténuer les conséquences. Il ne saurait y avoir de réalisation plus importante pour l'influence et l'efficacité futures de l'Organisation des Nations Unies. Aucun échec ne pourrait être plus préjudiciable que l'incapacité de faire face avec énergie à ces problèmes.

64. Notre deuxième obligation proclamée par la Charte est de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques. La réalisation de cet objectif demeure importante et urgente dans deux régions clefs : le Moyen-Orient et l'Afrique australe.

65. Au Moyen-Orient, les Etats-Unis se sont engagés à l'égard d'une paix générale, d'une paix durable fondée sur les principes des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous sommes décidés à poursuivre jusqu'à un aboutissement favorable le processus de paix entrepris à Camp David il y a deux ans ce mois-ci<sup>6</sup>. Ce processus a déjà permis de réaliser quelque chose jugé autrefois impossible : la paix entre l'Égypte et Israël. Maintenant, les négociations sont concentrées sur un deuxième objectif : une première étape importante vers la solution du problème de Palestine. Les négociations actuelles concernant l'autonomie ont pour objectif la réalisation d'arrangements intérimaires afin

<sup>5</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Séances plénières, 2<sup>e</sup> séance, par. 93 à 137.*

<sup>6</sup> Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

de donner une pleine autonomie aux habitants de la rive occidentale et de Gaza. Après cela, le processus ira vers des négociations propres à déterminer le statut définitif de ces régions.

66. Pendant que nous cherchons à résoudre ce conflit, nous sommes tenus de trouver une solution au problème de Palestine sous tous ses aspects et nous sommes tenus en même temps d'assurer la sécurité permanente de l'Etat d'Israël. Nous n'avons pas d'illusion quant aux difficultés de cette recherche. Nous sommes en présence d'un conflit de longue durée chargé d'émotions intenses. Il n'est pas question de prendre des raccourcis.

67. Aujourd'hui, je demande donc à tous les membres de l'Assemblée d'accorder leur soutien à ces négociations. Camp David a été jusqu'ici, et demeure pour l'avenir, la voie la plus prometteuse, la plus féconde pour arriver à la paix au Moyen-Orient. Il ne peut y avoir d'alternative aux négociations, sauf un nouveau conflit. Rappelons-nous que les différends sont des fleuves à franchir et non des raisons de faire demi-tour.

68. Le fait que la ténacité peut porter ses fruits, que les négociations peuvent aboutir à la paix, a été réaffirmé au cours des derniers mois en Afrique australe. A la suite de négociations ardues, la nouvelle nation du Zimbabwe est née dans la paix. Aujourd'hui, nous avons des raisons de célébrer non seulement cette réalisation, mais aussi la façon dont les nations ont travaillé de concert pour y parvenir. Et, pour l'avenir, le règlement au Zimbabwe offre l'espoir — et le modèle — de règlements pacifiques en Afrique australe et ailleurs.

69. Les Etats-Unis poursuivront leurs efforts énergiques pour assurer la réalisation du plan des Nations Unies pour la Namibie. Il ne reste pas de questions de fond importantes à résoudre. Je suis convaincu que le plan des Nations Unies serait mis en œuvre de manière équitable. Il reste à l'Afrique du Sud à agir dans son propre intérêt, dans l'intérêt de la paix dans la région et dans l'intérêt du peuple namibien, en acceptant la mise en œuvre du plan des Nations Unies. Si cela ne se produit bientôt, cette possibilité de paix pourrait être perdue et nous devrions faire face à un avenir amer de conflit prolongé et de souffrances humaines.

70. Le règlement au Zimbabwe peut également constituer un précédent à des changements pacifiques en Afrique du Sud. Nous continuerons à engager le Gouvernement sud-africain à abandonner la politique haïssable d'*apartheid*. Il nous paraît urgent que des entretiens entre des dirigeants représentatifs soient entamés sur la question d'un changement pacifique et ordonné en Afrique du Sud, pendant qu'il en est encore temps.

71. Nous devons continuer à rechercher la paix et le rétablissement du respect du droit international dans d'autres parties du monde également. Au Liban, à Chypre et ailleurs, nous donnerons notre entier appui aux efforts des Nations Unies pour l'instauration et le maintien de la paix.

72. Et encore que la détention d'otages américains en Iran ne figure pas à l'ordre du jour de la présente session, il est d'une extrême urgence que cette impasse tragique soit résolue de manière à renforcer la paix et à rétablir le respect du droit international. La situation qui persiste en Iran contribue à faire régner l'incertitude

quant à la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Ouest. La sécurité de l'Iran lui-même et la stabilité de la région dépendent d'un Iran uni, fort et indépendant, vivant en paix avec ses voisins.

73. Avec la fin de l'ancien régime et la mort du Shah, un chapitre de l'histoire de l'Iran s'est achevé. Maintenant que s'est ouvert un nouveau chapitre, nous soulignons que nous reconnaissons la réalité de la révolution iranienne et que nous respectons le droit du peuple iranien de choisir sa propre forme de gouvernement sans intervention aucune. Avec l'apparition d'une nouvelle constitution, d'une nouvelle structure gouvernementale et d'un raffermissement progressif de l'autorité, la République islamique d'Iran peut assumer ses obligations et son rôle indépendant dans notre communauté des nations.

74. Une mesure indispensable sera le retour sain et sauf des otages américains en Iran. Au cours des 324 jours de leur captivité, les citoyens et les institutions des Etats-Unis ont exprimé leurs soucis à l'égard des otages par des moyens et des instances innombrables. Grâce à leur mise en liberté en toute sécurité, comme l'ont demandé tant de fois le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice, l'Iran pourrait mettre fin à son isolement par rapport aux nations qui vivent selon le droit international, et les sanctions prendraient fin.

75. Aujourd'hui, j'engage la nation iranienne, son parlement, son peuple aussi, à bien peser l'aspect humain du problème des otages. Ces personnes innocentes et leur famille ont connu de terribles souffrances. Je prie la communauté des nations de se joindre à nous pour demander avec force que leurs épreuves connaissent une fin sûre, honorable et rapide. Nous savons également qu'en Iran comme aux Etats-Unis on ressent des émotions profondes en raison des griefs et des souffrances qui découlent du passé. Nous sommes prêts à jouer notre rôle dans la solution équitable des problèmes qui existent entre nous. Le Parlement iranien a annoncé qu'il désignerait une commission pour traiter de la question des otages. Nous espérons que cette mesure positive rapprochera le Gouvernement iranien d'une décision sur la libération des otages.

76. Les Etats-Unis partagent beaucoup de valeurs communes avec le peuple iranien. Lorsque le retour sain et sauf de tous les otages dans leur famille sera garanti, nous serons prêts à traiter sur une base de respect mutuel et d'égalité toutes les questions en suspens et tous les malentendus qui existent entre l'Iran et les Etats-Unis. Nous serons prêts aussi à nous entendre sur les principes qui détermineront nos rapports.

77. Comme nous nous tournons vers l'avenir, j'engage l'Organisation des Nations Unies, le plus tôt possible, à prendre des mesures fermes et efficaces pour contrecarrer la menace, à l'échelle mondiale, d'attaques contre les diplomates et autres. Le danger que cela représente pour la vie internationale civilisée s'accroît et aucune institution de paix ne peut se permettre de méconnaître ce fait. En ce qui les concerne, les Etats-Unis souhaitent la paix avec toutes les nations. Qu'il s'agisse de l'Iran ou de l'Union soviétique, nous sommes désireux de réduire les tensions et de rétablir des relations positives dans la mesure où leurs actes s'y prêtent.

78. En tout état de cause, notre politique sera à l'image de notre engagement de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres nations. Comme le président de mon pays, M. Jimmy Carter, l'a affirmé, nous ne nous immiscerons pas dans les affaires de la Pologne et nous comptons que, de leur côté, les autres nations respecteront le droit de la nation polonaise de régler ses propres problèmes à sa manière.

79. Une autre obligation des nations est le contrôle et la limitation des armements. Une période de tension accrue dans le monde fait que cette obligation est plus difficile à honorer, mais elle lui confère également une urgence plus grande.

80. Pour cette raison, je tiens à souligner à nouveau aujourd'hui l'engagement de mon gouvernement à l'égard du contrôle des armes comme à l'égard de mesures pratiques propres à contribuer à la paix mondiale et à accroître la stabilité internationale. Le président Carter a exprimé cet engagement de principe lorsqu'il a prêté serment comme président en janvier 1977. Il n'a rien perdu aujourd'hui de sa validité.

81. Je voudrais donner plusieurs exemples concrets de cet engagement. Certains des efforts de contrôle des armes dont je vais parler demandent une participation active de l'Organisation des Nations Unies, d'autres demandent des négociations hors du cadre de l'Organisation. Mais tous préoccupent de manière intense la communauté internationale, parce qu'une course effrénée aux armements assombrirait l'horizon de l'humanité tout entière.

82. En premier lieu, le président Carter a l'intention d'aller aussi rapidement que possible vers la ratification du Traité SALT II<sup>7</sup>. En conséquence, il se propose de consulter les dirigeants du Sénat des Etats-Unis peu après l'élection, afin de reprendre dès que possible le processus de ratification. Il nous paraît de la plus grande importance de ratifier SALT II et de poursuivre le processus des accords SALT. Toutefois, l'Union soviétique doit reconnaître que pour de nombreux Américains, ses actes récents ont remis en cause l'attachement de l'Union soviétique à la paix et à la coopération internationales. En conséquence, nous demandons à l'Union soviétique d'agir de manière à renforcer les perspectives de SALT II et des autres efforts de contrôle des armements, et non point de leur nuire.

83. En second lieu, nous sommes décidés à poursuivre une limitation importante et égale des forces nucléaires sur le terrain dans le cadre des négociations SALT III. Nous sommes prêts à commencer dès cette semaine des entretiens avec le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique pour examiner cette question et rechercher un accord sur les arrangements qui permettront de commencer bientôt ces entretiens.

84. En troisième lieu, nous nous sommes engagés à rechercher un traité sur l'interdiction des essais qui soit général, efficace et vérifiable. Des progrès importants ont été accomplis dans cette voie et nous sommes décidés à poursuivre avec énergie ces efforts.

85. En quatrième lieu, au cours des entretiens de Vienne, les Etats-Unis se sont engagés à réaliser des réductions et des limitations mutuelles et équilibrées des forces, afin de diminuer les risques inhérents à la présence massive de forces militaires en Europe centrale.

86. En cinquième lieu, nous sommes prêts à poursuivre le développement des aspects de sécurité de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Si la situation internationale s'y prête et s'il y a progrès équilibré dans tous les domaines, y compris le secteur des droits de l'homme, à la deuxième session d'évaluation de la Conférence, qui doit se tenir à Madrid en novembre, nous sommes disposés à envisager, après Madrid, une conférence européenne des Etats signataires de l'Acte final de la Conférence<sup>8</sup>, en vue de mettre au point des mesures propres à accroître la confiance entre Etats dotés d'une importance militaire.

87. En sixième lieu, nous appuyons les efforts du Comité du désarmement nouvellement agrandi tendant à mettre au point les dispositions d'une convention internationale sur les armes radiologiques [voir A/35/27, par. 61]. Nous appuyons également son travail en vue de l'interdiction globale des armes chimiques [ibid., par. 56] et nous poursuivrons nos négociations bilatérales avec l'Union soviétique afin de parvenir à une interdiction effective des armes chimiques.

88. Enfin, la prolifération plus poussée des armes nucléaires constituerait une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Nous appuyons donc vigoureusement les efforts destinés à réduire le risque de prolifération nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] est la pierre angulaire de ces efforts; nous engageons vivement les Etats qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer, car il accroît la sécurité de toutes les nations, qu'elles possèdent ou non des armes nucléaires. A la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>9</sup>, il y a eu un accord unanime sur la substance et l'opportunité du Traité et la nécessité de lui apporter une adhésion universelle. A l'intention des Etats non nucléaires qui n'ont pas adhéré au Traité, je dirai que nous attachons une importance particulière à l'objectif qu'est l'achèvement de garanties internationales générales et entières. Nous estimons que l'acceptation de ces garanties devrait devenir la condition à de nouveaux engagements de fournitures nucléaires à ces Etats. Nous continuerons de travailler à la création d'un monde dans lequel toutes les nations pourront avoir leur part des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sans danger de prolifération des armes nucléaires.

89. Avant d'en terminer avec cette question, je tiens à dire combien nous sommes préoccupés à propos d'une autre question de contrôle des armements. Si l'on veut que réussisse le contrôle des armements, les accords doivent être pleinement honorés. Des questions telles que celles soulevées par les rapports persistants selon lesquels les armes chimiques ont été utilisées en Afghanistan, au Laos et au Kampuchea ne sauraient être méconues par la communauté internationale. Cette mécon-

<sup>7</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

<sup>8</sup> Signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.

<sup>9</sup> Tenu à Genève du 11 août au 7 septembre 1980.

naissance saperait à la fois le contrôle des armes et le droit international. C'est pourquoi les Etats-Unis se félicitent de l'accent que le Comité du désarmement a placé, lors de sa toute récente session, sur la nécessité d'entreprendre des efforts internationaux pour déterminer les faits dont font état ces rapports. Nous croyons qu'une enquête impartiale sur ces rapports pourrait être entreprise au mieux sous les auspices des Nations Unies.

90. Pour importantes qu'elles soient, les obligations dont je viens de parler sont loin d'épuiser les responsabilités qui nous incombent en tant que nations et en tant que communauté des nations, si nous voulons assurer la paix. Par le mot paix, je n'entends pas la stabilité fragile et artificielle qui découle de la répression d'un peuple par son gouvernement. J'entends par là la stabilité authentique de sociétés en paix avec elles-mêmes, parce que les droits de leurs citoyens sont protégés et maintenus.

91. Je voudrais terminer en soulignant une autre obligation des nations; je veux parler de l'obligation de défendre les droits de l'homme et de nous préoccuper avec compassion des besoins fondamentaux des hommes.

92. Dans la déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 A (III)], la communauté des nations a donné une noble définition des concepts des droits et de la dignité des hommes, tout comme dans la Charte des Nations Unies nous avons énoncé les préceptes de la coopération pacifique.

93. Le fait que les nations n'honorent pas ces obligations en matière de droits de l'homme constitue une tragédie continue, qui s'est douloureusement manifestée sous la forme des vagues de réfugiés qui déferlent sur le monde.

94. Ces peuples éprouvés constituent un défi dramatique lancé à la communauté internationale représentée à cette assemblée. Au cours des cinq dernières années, les Etats-Unis ont accueilli plus de 600 000 réfugiés venus d'Afrique, d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient et de l'hémisphère occidental. Rien qu'au cours des cinq derniers mois, nous avons reçu plus de 120 000 personnes chassées de Cuba et venues sur nos rivages, afflux qui a éprouvé nos ressources d'une manière extraordinaire.

95. C'est en reconnaissant le besoin humain implicite que représente cette vague mondiale de réfugiés, que le président Carter a manifesté l'intention des Etats-Unis d'accepter encore 217 000 réfugiés pendant l'année à venir.

96. Bien entendu, notre pays n'est que l'un des nombreux pays qui ont aidé et accueilli des réfugiés. Plus de 1 million de réfugiés afghans ont trouvé refuge au Pakistan; 400 000 Indochinois sont en Thaïlande; plus de 3 millions sont sans foyer en Afrique au sud du Sahara. De toute évidence, c'est là un problème mondial qui exige une réponse à l'échelle mondiale.

97. Les efforts de réinstallation des réfugiés, convenus à Genève l'année dernière [voir A/35/12, par. 6], exigent notre énergie et notre générosité. Nous devons renforcer les services du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

98. Les programmes humanitaires de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions exigent de notre part l'engagement renouvelé de les soutenir et de les raffermir. Mais, en dernière analyse, cette tragédie humaine ne pourra être traitée que si l'on en fait disparaître les racines, si l'on vient à bout de la pauvreté, si l'on met fin à l'abus des droits de l'homme à l'intérieur des nations et si l'on établit la paix entre les nations afin qu'aucun être humain ne soit contraint de s'enfuir de son foyer et de son pays.

99. Voilà pourquoi mon pays appuie la croissance de la démocratie et de la liberté personnelle sur le continent américain, en Afrique et dans toutes les régions du globe. La réalisation de ces objectifs demeure le défi suprême des Nations Unies. Faire des progrès vers ces objectifs, telle doit être l'œuvre de cette trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

100. Ne refusons pas de voir ces faits. Le moment où nous vivons est marqué par des difficultés économiques dans le monde entier et par des tensions entre les grandes puissances. En des moments comme celui-ci, la coopération pacifique devient plus difficile encore que de coutume. En des moments pareils, nos obligations en tant que membres de cette assemblée des nations acquièrent une importance nouvelle. En des moments pareils, lorsque le nuage d'événements inquiétants assombrit les aspirations à la paix, nous pouvons éclairer notre voie en adhérant avec fidélité à notre charte, au droit international qui nous lie et aux normes du comportement international qui nous protègent.

101. Espérons que la lumière que nous créerons ainsi dissipera les nuages de la tension et de la discorde qui assombrissent le monde d'aujourd'hui.

102. Les Etats-Unis assumeront leur rôle. Nous honorerons nos obligations de nous opposer à l'agression, d'édifier la paix, de limiter les armements, de soutenir les droits de l'homme et de favoriser la justice économique. Pour nous et pour les autres nations, ces efforts peuvent améliorer énormément la vie sur notre terre et édifier cette paix juste et durable à laquelle aspirent tous nos peuples.

103. M. PÉREZ LLORCA (Espagne) [interprétation de l'espagnol] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis satisfait de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette trente-cinquième session. Je voudrais aussi, par votre intermédiaire, exprimer mon amitié et mon respect à la République fédérale d'Allemagne et à son peuple noble et diligent. Au-delà des différentes péripéties de l'histoire, nos peuples ont su se comprendre et maintenir les ponts qui avaient été jetés dans l'intuition vitale que l'amitié et la compréhension sont les compagnes nécessaires de la paix et de la liberté.

104. Je voudrais également exprimer au Secrétaire général ma reconnaissance pour le dévouement et l'habileté avec lesquels il s'acquitte de sa mission importante et délicate, toujours animé par l'idée de servir au mieux l'Organisation et l'entente entre les nations.

105. Je suis heureux également de souhaiter la bienvenue à la délégation du Zimbabwe dont le peuple a récemment accédé à une indépendance que l'Espagne a

défendue sans condition et à tout moment. La présence du Zimbabwe en tant qu'Etat indépendant et souverain à l'Organisation des Nations Unies montre comment les problèmes de la décolonisation encore en suspens peuvent être résolus : à savoir avec le sens de l'histoire et avec volonté, sans se laisser décourager prématurément au cours des négociations.

106. Saint-Vincent-et-Grenadines, pays qui a des liens étroits avec la grande famille des pays ibéro-américains, est le Membre le plus récent de l'Organisation des Nations Unies; je lui souhaite aujourd'hui la bienvenue en cette assemblée et je transmets à son gouvernement et à son peuple le désir de l'Espagne de voir des relations étroites d'amitié et de coopération s'établir entre nos pays.

107. Il est évident que nous traversons une crise profonde. Les « décennies pour le développement » — et il y en a déjà plusieurs —, les « stratégies internationales » successivement adoptées jusqu'à présent, la « Charte des droits et devoirs économiques des Etats » [résolution 3281 (XXIX)] et les sessions extraordinaires de l'Assemblée n'ont pas réussi à équilibrer un ordre économique toujours plus inégal. Les tensions mondiales et l'affrontement des stratégies globales divergentes ont multiplié les foyers de conflit. La révolution technologique court le risque de créer des hypothèques inquiétantes et, dans ses progrès, elle ne tient pas compte de la conservation de l'écosystème. Au cours de ces dernières années, nous n'avons jamais eu à faire face à des situations aussi critiques dans tous les domaines. Il est évident qu'il faut changer de cap. Il faut modifier les codes de conduite internationale, équilibrer la dissuasion par la détente, favoriser le contrôle effectif des armements, chercher à rénover véritablement les structures et explorer de nouvelles frontières dans la protection des droits de l'homme.

108. L'importance du désordre — et les statistiques le prouvent — ne doit cependant pas nous paralyser ou nous porter à un pessimisme inopérant. L'indolence et l'insensibilité, comme l'affirmait un auteur classique espagnol, ne doivent pas être considérées comme des subtilités politiques, mais plutôt comme une « négligence détestable » et à laquelle il faut opposer — selon les propres termes de l'auteur — l'intention de « redresser l'injustice ». A l'heure actuelle, la seule voie sensée passe par la solidarité internationale, qui mobilise les efforts et rajuste les mécanismes correcteurs.

109. L'Espagne, qui appartient au monde occidental de par sa géographie, son histoire et sa culture, maintient avec l'Occident une solidarité étroite dans la défense des valeurs et des principes assumés par les nations qui font de la liberté, de la justice et de la forme démocratique et pluraliste de gouvernement le fondement de leur coexistence — fondement que nous avons récemment recouvré dans notre pays.

110. C'est l'Espagne, et l'Espagne seule, qui devra décider, conformément à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final d'Helsinki et à ses propres normes constitutionnelles, de la forme que cette solidarité devra adopter à l'avenir, solidarité qui comprend, entre autres, la recherche de la détente que nous considérons comme indispensable pour surmonter le moment difficile que traversent les relations internationales. C'est pourquoi

la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont la phase préparatoire vient de commencer à Madrid, nous offre une occasion qu'il ne faut pas négliger pour créer les conditions qui permettront de rétablir la confiance et de progresser dans la voie du dialogue, de la coopération et d'une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest.

111. Nous menons une politique de concertation avec l'Europe et d'intégration dans ses institutions, parce que nous croyons aux valeurs, aux formes politiques démocratiques et au rôle historique de l'Europe dont nous avons toujours et irrévocablement fait partie. Personne ne prétend que nos caractéristiques historiques supposent que nous devons rester à l'écart du grand courant européen. Au contraire, comme l'a dit un historien libéral : « Notre histoire n'est pas « étrange » ou « singulière »; les tragédies historiques de l'Espagne font partie intégrante de la tragédie historique européenne. » C'est pourquoi nous sommes prêts à consacrer tous nos efforts à la tâche collective de l'édification de l'unité de l'Europe, par notre pleine intégration à la Communauté européenne.

112. Comme l'a dit récemment à Luxembourg Sa Majesté le roi Juan Carlos I<sup>er</sup> :

« Il s'agit de donner une nouvelle impulsion aux communautés de façon à élargir leur zone géographique en les enrichissant par l'apport de quelques-unes des contributions les plus fécondes et les plus originales de la culture européenne, et en permettant ainsi de construire une Europe plus forte et plus équilibrée qui soit à même de contribuer efficacement au bien-être de tous ses peuples, au renforcement de leurs systèmes démocratiques et à la cause de la paix. »

113. Il s'agit, en définitive, en abordant l'avenir dans une nouvelle optique, de relever ce défi politique que suppose l'élargissement des communautés. Ce n'est qu'ainsi que l'Europe des idéaux prévaudra sur celle des égoïsmes.

114. Cette dimension européenne et occidentale de notre politique étrangère s'enrichit et s'approfondit grâce à nos relations avec les peuples ibéro-américains avec lesquels nous entretenons des relations si étroites et profondes. C'est précisément dans le dialogue entre l'Europe et l'Ibéro-Amérique que l'Espagne peut mener à bien une tâche importante : contribuer à ce que l'Europe s'ouvre chaque fois davantage à la réalité ibéro-américaine, à ses problèmes, à ses inquiétudes et à ses espoirs.

115. Nous assistons à un processus de prise de conscience et d'affirmation du monde ibéro-américain dont la voix, par-delà les tensions et les déchirements indéniables, se fait entendre dans les instances internationales avec une force et une autorité toujours croissantes, consciente de son rôle indéniable dans le déroulement des événements de notre époque. Cela n'est pas dû uniquement à l'importance de son espace géostratégique, à son potentiel démographique, à ses matières premières et à ses ressources énergétiques abondantes. Avant tout, l'Ibéro-Amérique trouve sa force et la possibilité de se projeter vers l'avenir dans l'énorme vitalité de ses peuples et dans la vigueur des valeurs culturelles que nous partageons.

116. L'Espagne, qui est membre de plein droit de la CEPAL et qui participe activement et solidairement aux activités du Groupe andin<sup>10</sup>, où elle jouit du statut d'observateur, se sent pleinement solidaire des courants d'intégration qui se dégagent en Ibéro-Amérique. Sans céder à la tentation de la rhétorique, mon pays cherche dans cette relation le développement concret de formes de coopération, au service des intérêts de nos peuples.

117. A partir de cette solidarité dont j'ai fait mention, il faut que nous abordions les graves problèmes qui affectent la paix et la sécurité dans un esprit ouvert, renouvelant les formules politiques et rétablissant les mécanismes de négociation qui permettent de faciliter la solution de conflits pour lesquels, tels le problème du Moyen-Orient et les nombreuses tensions qui affectent la Méditerranée, on est encore loin d'avoir imaginé ou appliqué des solutions satisfaisantes.

118. Le Moyen-Orient, centre nerveux et vital d'une catastrophe toujours présente, est un objet de préoccupation inévitable et naturelle pour un pays comme l'Espagne, qui a tant de liens avec les pays arabes et est la charnière de l'autre extrémité de la Méditerranée.

119. La poursuite de la politique de colonies de peuplement illégales, l'adoption de la « loi de base » sur Jérusalem, la répétition des agressions contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et les autres actes qui contribuent à l'intensification de la tension dans la région sont autant de faits préoccupants qui nous obligent à rompre le cercle vicieux de l'incompréhension et de l'intolérance, si nous voulons éviter un autre affrontement qui aurait des dimensions et des conséquences imprévisibles. Le moment est venu d'agir.

120. Le Gouvernement espagnol considère qu'il est nécessaire de faire un nouvel effort pour ouvrir la voie à une solution. A cet effet, la délégation espagnole ne ménagera pas ses efforts.

121. Le but ultime que nous devons rechercher ne peut être autre chose que la paix dans la région. Une paix juste et globale, qui tienne compte des intérêts de tous, qui soit la solution définitive du drame historique du peuple palestinien, et qui reconnaisse ses droits nationaux légitimes, y compris le droit à une patrie; une paix, non pas imposée, qui ne serait qu'une guerre différée; une paix, enfin, sans vainqueurs ni vaincus, qui permette la coopération entre Israël et ses voisins arabes; une paix qui trouve, dans la coexistence pacifique, la clef du développement d'une région qui, depuis des siècles, fait l'objet de convoitises étrangères et le jeu d'intérêts étrangers.

122. Pour parvenir à cette paix, le Gouvernement espagnol pense qu'il faut envisager un nouveau schéma politique, dont la pièce centrale doit être la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP, en tant que parties directement intéressées au conflit, et la nécessité pour les deux parties d'abandonner leurs objectifs extrémistes et d'entamer des négociations. On ne peut prétendre effacer Israël et son peuple de la carte du Moyen-Orient, parce que nul ne peut nier leur droit de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, bien que ce

choix ne puisse se fonder sur l'annexion des territoires arabes occupés par la force en 1967. On ne peut pas non plus prétendre ignorer ou écarter le peuple palestinien au sein des négociations sur le fond du conflit, quelles qu'elles soient. On ne peut refuser ses droits à un peuple et ne lui laisser pour tout chemin que celui du désespoir, parce que ce chemin conduira à la violence et au chaos dont nous serons tous responsables et victimes si nous ne sortons pas le conflit de l'inertie. Ni l'Organisation des Nations Unies, ni les grandes puissances ne peuvent remplacer l'action par la rhétorique et garder, en même temps, une bonne conscience.

123. Au-delà de cette région, l'Espagne souhaite intensifier sa coopération avec les autres pays d'Asie, et elle ne peut s'empêcher, en parlant de ce vaste espace géographique, de marquer son inquiétude devant la grave situation qui existe au cœur du continent. En effet, la situation en Afghanistan constitue pour le Gouvernement espagnol un grave sujet de préoccupation, étant donné que les droits fondamentaux de ce pays islamique et non aligné sont gravement violés. On a maintes fois répété, du haut de cette tribune, que la détente est globale et indivisible, et c'est pourquoi je considère nécessaire de réitérer à ce propos notre condamnation sans équivoque.

124. De même que la détente doit être indivisible, le respect des normes fondamentales du droit international est la solution essentielle minimale de toute stratégie de paix. C'est pourquoi, en mentionnant cette région, il paraît également nécessaire de rappeler l'attitude du Gouvernement espagnol en ce qui concerne la prise d'otages en général, dans les ambassades en particulier et, plus concrètement, en Iran.

125. La détente et les principes fondamentaux du droit international sont également violés actuellement au Kampuchea.

126. En ce qui concerne la Méditerranée, l'Espagne ne peut voir avec indifférence cette région, qui traditionnellement a été le véhicule de la culture et de la prospérité et le berceau des civilisations, devenir une arène de rivalités et un théâtre de conflits et de tensions qui menacent la sécurité et affectent le bien-être des Etats riverains.

127. A cet égard, nous voyons avec espoir les efforts que le Secrétaire général déploie avec discrétion et persévérance pour favoriser la reprise des conversations intercommunautaires à Chypre. Nous espérons que, grâce à ces entretiens, on pourra aboutir, conformément aux résolutions des Nations Unies, à une solution négociée qui assurera l'intégrité territoriale, l'indépendance politique de Chypre et la coexistence pacifique des deux communautés.

128. Mais, dans toute la région de la Méditerranée, il reste encore beaucoup à faire, non seulement pour approfondir et élargir la coopération entre les Etats riverains, mais aussi pour lui donner une nouvelle dimension qui tienne compte du problème de la sécurité, laquelle, comme il est dit dans l'Acte final d'Helsinki, se trouve étroitement liée à la sécurité de l'Europe.

129. La coopération, l'action concertée en faveur du développement et la sécurité, voilà les éléments d'un système global qu'il faut mettre au point et appliquer.

<sup>10</sup> Pays signataires de l'Accord de Carthagène d'intégration sous-régionale, fait à Bogota le 26 mai 1969.

130. La répétition des clichés, comme celle des aphorismes, finit par conduire à l'incrédulité. Mais il est un fait indéniable : l'Espagne est le pays européen le plus proche du grand continent africain. La politique extérieure espagnole donnera encore plus d'importance à cet élément et le situera dans la perspective qui s'impose.

131. L'intérêt que l'Espagne porte à l'Afrique n'est pas nouveau, comme le montrent le voisinage et la longue histoire qui nous ont toujours liés aux pays afroméditerranéens. Intensifier la coopération espagnole avec l'Afrique au sud du Sahara est un des objectifs de la politique extérieure actuelle de mon pays. Nous cherchons de nouvelles formules de coopération en accordant un intérêt particulier aux Etats où notre industrie, notre technique et notre commerce pourraient correspondre le mieux aux projets de chacun, tout en respectant scrupuleusement leur souveraineté et leur propre identité. Le symbole le plus important de cet intérêt est constitué par les voyages récents effectués par leurs majestés le Roi et la Reine d'Espagne dans différents pays africains amis situés au sud du Sahara.

132. Dans l'histoire de l'Espagne, il existe un pays africain au caractère tout à fait particulier où nous avons des racines et où notre langue s'est développée. La République de Guinée équatoriale est une nation africaine de langue espagnole. Il n'est donc pas surprenant que notre collaboration avec elle soit plus étroite et que — après des années troublées, aujourd'hui oubliées —, un rapprochement rapide et intense se soit opéré. L'Espagne continuera à tendre une main amie au peuple et au Gouvernement de la Guinée équatoriale, comme elle l'a fait jusqu'à présent, et cela tant que le peuple et le gouvernement de ce pays le souhaiteront. D'autre part, nous tenons à mettre l'accent sur le fait que le Gouvernement espagnol maintiendra ces relations sans aucune ingérence et dans le respect le plus strict de l'indépendance et de la souveraineté de la Guinée équatoriale.

133. L'Espagne suit aussi avec intérêt et préoccupation les tensions existant en Afrique australe. L'occupation persistante par l'Afrique du Sud du Territoire de la Namibie, en violation des résolutions des Nations Unies, constitue une source permanente de conflit dans toute la région. Nous considérons qu'il faut que cette occupation illégale prenne fin le plus tôt possible et c'est pourquoi nous avons appuyé les résolutions les plus récentes qui affirment le droit du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale d'une Namibie unie. Nous sommes également préoccupés par la persistance de la politique sud-africaine d'*apartheid* et de ségrégation territoriale qui porte gravement atteinte aux droits de l'homme et constitue un défi à la communauté internationale.

134. Le Gouvernement espagnol suit attentivement l'évolution de la situation dans le Maghreb, car l'Europe se sent attachée à ses populations par des liens dus à la proximité géographique aussi bien que par des liens historiques, culturels et humains. Nous souhaitons maintenir et développer avec tous les peuples du Maghreb des relations étroites d'amitié fondées sur les principes de l'équilibre, de la coopération et du bon voisinage; nous sommes prêts à continuer notre collaboration

active et désintéressée à tous les efforts destinés à favoriser la détente et la paix dans cette région.

135. Le Gouvernement espagnol souhaite que l'on mette fin à la violence et aux souffrances dans le Sahara occidental. Nous espérons que ce problème trouvera une juste solution fondée sur le respect des principes et résolutions de notre organisation et de l'OUA et que le droit des habitants de ce territoire à l'autodétermination sera sauvegardé.

136. C'est là notre position — et elle ne changera pas — à l'égard d'un différend auquel l'Espagne, irrévocablement et définitivement, n'est plus partie depuis qu'elle a mis fin à ses responsabilités de puissance administrante du territoire du Sahara occidental. En effet, le 26 février 1976, l'Espagne a mis fin à sa présence dans le territoire et à l'administration qu'elle y exerçait. C'est ce que le Gouvernement espagnol a communiqué officiellement à l'Organisation des Nations Unies<sup>11</sup> et c'est ce que nous n'avons cessé de dire depuis lors à toutes les parties. L'Espagne ne brigue aucun avantage pour elle-même ou pour qui que ce soit. Nous souhaitons simplement que la paix règne, que la stabilité et l'harmonie des intérêts légitimes en présence soient réalisées. Ni les louanges ni les pressions, quelle que soit la forme qu'elles prennent, ne nous feront nous écarter de cette ligne de conduite cohérente que nous nous sommes tracée. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon pour l'Espagne de contribuer à la réalisation de la paix absolue dans une impartialité complète envers les parties au conflit et un respect inamovible des principes. J'ai parlé de pressions; c'est pourquoi je me dois de protester énergiquement contre la violence qui, à l'encontre de toutes les normes internationales et au mépris des droits de l'homme, est actuellement exercée contre des citoyens innocents de mon pays pris comme otages.

137. Lorsqu'on a signé à San Francisco la Charte des Nations Unies, il y a 35 ans déjà, on n'avait pas inclus dans ses dispositions la liquidation rapide des empires coloniaux. Au contraire, on avait mis au point un mécanisme de tutelle internationale à travers le système de tutelle prévu par la Charte qui se fondait sur l'existence de territoires non autonomes. Mais les nouveaux nationalismes ont fini par s'imposer et ont débordé les cadres politique et juridique mis au point, lesquels ont été complètement invalidés à partir de l'adoption de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dont nous allons célébrer le vingtième anniversaire cette année. Le résultat a été une œuvre de décolonisation gigantesque qui est l'une des réalisations les plus marquantes de l'Organisation des Nations Unies. Mais cette tâche n'est pas achevée puisque subsistent encore des situations coloniales telles que celle de Gibraltar.

138. Les Gouvernements britannique et espagnol ont fait les premiers pas vers la solution de ce différend en adoptant à Lisbonne, au mois d'avril dernier, une déclaration conjointe dans laquelle les deux parties s'engagent, dans un esprit d'amitié et conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, à entreprendre

<sup>11</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de janvier, février et mars 1976, document S/11997.*

des négociations pour résoudre le problème de Gibraltar<sup>12</sup>.

139. Ce ne sera pas facile. L'important, c'est que les volontés politiques coïncident et soient prêtes à s'engager dans une voie dont l'aboutissement ne peut être que la solution de ce différend de manière que Gibraltar revienne à la patrie espagnole et ne soit jamais plus un obstacle dans les relations entre l'Espagne et le Royaume-Uni.

140. L'équilibre de la terreur est une notion négative qui détruit la paix véritable et la coexistence entre les peuples; il n'a jamais permis d'éviter les guerres. C'est pourquoi le désarmement continue d'être un objectif auquel nous ne renoncerons pas. Il faut arrêter la course à l'accumulation et au perfectionnement des armes nucléaires qui gaspille des talents et des ressources incalculables et qui suscite la méfiance dans les relations entre les grandes puissances.

141. Mon pays considère qu'il faut limiter les armes classiques et les maintenir au niveau nécessaire pour garantir sa propre sécurité. C'est pourquoi nous avons fait des propositions constructives pour que l'on réglemente le trafic illégal des armes classiques.

142. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la nouvelle stratégie internationale du développement et à la question des négociations globales s'est achevée il y a quelques jours; c'est pour cela qu'il est prématuré d'évaluer les résultats obtenus. Je dois vous dire que nous ne sommes pas satisfaits du consensus auquel nous sommes parvenus à propos de la question de la nouvelle stratégie internationale du développement. Nous regrettons qu'on n'ait pas pu y inclure les préoccupations des pays industrialisés au développement moyen, importateurs d'énergie, et parmi lesquels on compte l'Espagne.

143. Quant à l'équilibre de ce qui a été obtenu dans la préparation des négociations globales de 1981, je ne peux qu'exprimer notre déception. Lorsque le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté sa proposition sur les négociations globales<sup>13</sup>, l'Espagne a été le premier pays occidental à accueillir favorablement cette initiative et nous l'avons dit publiquement ici<sup>14</sup>, en déclarant que la ligne traditionnelle de notre pays est en faveur d'un dialogue Nord-Sud institutionnalisé et permanent, où la question cruciale de l'énergie figure en bonne place. Mais, malgré les travaux intensifs qui se sont déroulés, nous n'avons pu parvenir à un accord unanime sur la façon d'organiser les négociations et nous n'avons même pas abordé la manière d'établir l'ordre du jour.

144. Il y a eu manque de volonté politique pour sortir du cercle vicieux de la rhétorique et de la démagogie et mettre en train un plan efficace qui permette d'effectuer les transformations nécessaires dans les structures économiques et financières internationales, en vue de l'instauration d'un nouvel ordre plus juste et plus humain qui permette un développement économique et social

plus équilibré de tous les peuples. Nous avons manqué, en un mot, de véritable solidarité pour organiser et gagner la guerre contre la maladie, l'ignorance et la misère.

145. Le Gouvernement espagnol considère que seuls le respect et la protection des droits et des libertés fondamentales de la personne sont le fondement ultime d'une paix véritable. A l'échelle universelle et sur le plan régional, nous disposons d'instruments juridiques qui définissent ces droits. Mais nous avons besoin de mécanismes efficaces de sauvegarde et de protection, parce qu'il reste des régimes totalitaires et il en surgit d'autres où les hommes sont persécutés ou font l'objet de discrimination en raison de leur race, de leurs idées ou de leurs croyances, et parce que les droits de l'homme ne résident pas seulement dans les libertés civiles et politiques, mais doivent inclure aussi, dans un tout harmonieux et inséparable, les droits économiques, sociaux et culturels.

146. L'Organisation doit donc apporter ses idées et prendre des initiatives pour que ces droits soient garantis et protégés de façon efficace.

147. Dans le domaine social, une des préoccupations constantes du Gouvernement espagnol concerne la protection des droits de l'homme des travailleurs migrants et de leurs familles. Nous envisageons avec intérêt les travaux que doit entreprendre cette année l'Assemblée générale pour rédiger une convention sur la protection efficace de ces droits.

148. En ce qui concerne la capacité progressive de la femme et la nécessité de son égalité juridique avec l'homme, le Gouvernement espagnol a participé à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet dernier, au cours de laquelle nous avons signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [*résolution 34/180, annexe*].

149. Nous devons tous, en cette organisation, agir de façon solidaire et énergique pour lutter contre le terrorisme, qui a déclaré une guerre implacable à la liberté, à la démocratie, à ceux qui servent l'ordre et la loi, aux innocents, à ceux qui sont faibles et sans défense. Personne ne peut appuyer le terrorisme. Personne ne peut le protéger, parce que le terrorisme n'est rien d'autre que la forme ultime de la barbarie totalitaire, que nous devons éliminer.

150. Les droits des autres sont quelque chose d'inséparable de nos propres droits. C'est pourquoi le terrorisme nous touche tous, puisqu'il porte atteinte à notre propre condition humaine. Ce n'est que si nous comprenons cela que nous pourrions nous unir pour lutter solidairement contre le terrorisme et gagner.

151. Les épilogues sont consacrés habituellement aux clichés. Pour éviter cela, je me bornerai à renouveler la confiance de l'Espagne dans la capacité de mobilisation et de convocation de l'Organisation des Nations Unies, dans sa possibilité de tirer la sonnette d'alarme et d'éveiller la prise de conscience de l'humanité. Les Nations Unies jouent un rôle fondamental dans la survie. L'Espagne a l'intention de renforcer l'Organisation

<sup>12</sup> Voir document A/AC.109/603 et Corr.1, par. 12 et 13.

<sup>13</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 34, troisième partie, annexe I.

<sup>14</sup> *Ibid.*, trente-quatrième session, Séances plénières, 5<sup>e</sup> séance, par. 168 à 171.

dans la mesure de ses possibilités et d'être attentive à son appel.

152. Notre organisation a été créée pour que les peuples puissent préserver les générations futures de la guerre, de la domination, de l'injustice et de l'oppression. Cela exige une véritable solidarité, de la sagesse dans l'action et de la ténacité dans les efforts entrepris. Cela exige que nous abandonnions — comme l'a dit l'un des grands poètes espagnols contemporains — « cette deuxième innocence qui consiste à ne croire en rien ».

153. Ce n'est pas par hasard si, quant à moi, je m'engage ici, au nom de la démocratie espagnole renaisante — en évoquant le souvenir d'un de ses plus anciens inspirateurs, un hidalgo de la Manche — à redresser les torts, ou, selon le langage d'aujourd'hui et les circonstances présentes, à faire tout ce que nous pouvons pour atténuer les intolérances, diminuer les drames, alléger les catastrophes et raffermir les espoirs exprimés dans la Charte des Nations Unies.

154. M. MacGUIGAN (Canada) [interprétation de l'anglais] : Mes premières paroles sont des paroles de félicitations que je vous adresse, monsieur le Président, à l'occasion de votre accession au poste très important de Président de l'Assemblée. Votre élection est non seulement un hommage à vos exceptionnelles qualités personnelles mais aussi la preuve du respect que la communauté des nations porte à votre pays.

155. Durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique, j'ai eu l'honneur de venir ici à deux reprises pour prendre la parole devant les représentants. Diverses évaluations seront faites des résultats de cette session, mais il est certain qu'aucune ne conclura à la réussite intégrale. Les problèmes économiques que connaît le monde demeurent cruellement visibles : des centaines de millions de gens croupissent dans la pauvreté, les objectifs de développement de nombreuses nations du tiers monde sont bloqués par la montée en flèche du prix des importations essentielles, et la récession sévit dans le monde industrialisé. Les solutions ne sont pas à la portée de la main. Les problèmes sont complexes et, manifestement, les approches varient. A maints égards, les difficultés qu'ont éprouvées les participants de la session extraordinaire à parvenir à un accord reflètent les difficultés inhérentes à la situation économique mondiale. Toutefois, je demande instamment à toutes les nations de tendre vers un compromis productif qui permette de débloquent la recherche commune de solutions à ces problèmes. L'Assemblée générale nous fournit d'ailleurs l'occasion de trouver un tel compromis.

156. Entre-temps, les gouvernements doivent faire l'examen critique de leurs propres efforts en vue de contribuer au redressement de la situation économique. Comme annoncé à l'occasion de la réunion de clôture de la session extraordinaire, le Canada accroîtra son programme d'aide jusqu'à la fin de la décennie<sup>15</sup>. Nous étudions en outre d'autres secteurs où il nous serait possible d'améliorer notre contribution au développement.

157. Le monde que représente notre assemblée est un monde secoué par le changement. A la fois composante dynamique du développement et force irrésistible, le changement est à bien des égards un bienfait assorti d'inconvénients. Il peut être une force explosive, déstabilisatrice. Les habitudes et les cultures du Nord et du Sud se rencontrent et parfois s'entrechoquent. Des aspirations impatientes sont souvent brimées. L'homme craint le changement; il peut le rejeter, souvent après que des échecs se sont produits, ou en supprimer les manifestations sociales et politiques, pouvant inciter par le fait même à la révolution.

158. Mais le changement se poursuivra, et doit se poursuivre. Il nous faut, toutes les fois que c'est possible, faire des changements technologiques et sociaux de progrès. Notre organisation mondiale a pour tâche de provoquer le changement et de le canaliser dans des directions positives et prévisibles. La conclusion à retenir en ce qui concerne le travail de l'Assemblée générale est que le développement économique et l'adaptation ordonnée à sa dynamique de changement sont des composantes essentielles de la paix et de la sécurité.

159. Ainsi, je répète qu'il ne saurait y avoir de sécurité véritable ou durable dans le monde tant que la pauvreté et l'injustice économique seront répandues à l'échelle mondiale. De plus en plus, nous reconnaissons l'interdépendance économique des nations, ce qui reflète à la fois une réalité économique et une approche particulière des problèmes. Notre interdépendance est donc le signe d'une évolution des rapports internationaux et une réaction à la dynamique du changement accéléré.

160. Le dialogue Nord-Sud a une dimension politique, qui transparaît d'ailleurs dans la plupart des crises mondiales. Et, tout comme nous devons accepter l'évolution au niveau de nos relations économiques et rejeter l'intervention et la subordination économiques d'un pays par rapport à un autre, de même nous devons rejeter les valeurs politiques et militaires. Tout comme nous renforçons les instruments dont nous disposons à l'échelle internationale pour promouvoir et canaliser le changement économique, de même nous devons continuer à consolider nos méthodes et nos moyens en vue de la promotion de la paix et de la justice sociale et politique dans le monde.

161. Un survol de la situation géopolitique pourra servir à illustrer mes propos.

162. Où remarque-t-on la preuve la plus probante de la résistance au changement que dans l'insulte perpétuelle que représente l'*apartheid* en Afrique du Sud pour quiconque se préoccupe de la dignité humaine ? On me dit que le changement s'amorce, qu'il ne faut pas troubler ce processus. Mais de quel processus parle-t-on ? Quels sont ces changements ? Une minorité de Blancs maintient toujours sa domination totale sur une majorité de Noirs par le biais d'une société et d'un système répressifs ancrés dans la suprématie raciste. Cela n'est acceptable sous aucune forme et ne le sera jamais. L'Afrique du Sud doit reconnaître l'inévitabilité du changement.

163. Nous souhaitons à nouveau la bienvenue au Zimbabwe en cette enceinte. Nous applaudissons aux changements que sa présence ici représente.

<sup>15</sup> *Ibid.*, onzième session extraordinaire, Séances plénières, 21<sup>e</sup> séance, par. 14.

164. De même, nous comptons réserver un semblable accueil aux représentants de la Namibie à l'Assemblée générale, comme représentants d'un Etat Membre. Après plus de trois ans d'efforts intenses de la part des Nations Unies, le règlement qu'appelaient la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est maintenant à notre portée. Les arrangements techniques ont été mis au point. Il ne manque que l'engagement de l'Afrique du Sud. A l'heure actuelle, la conjoncture en vue d'un règlement final et pacifique est prometteuse. Si elle n'est pas entretenue, la situation ne pourra cependant que se détériorer. Une équipe de représentants du Secrétaire général doit rencontrer sous peu les représentants de l'Afrique du Sud pour chercher à déblayer le chemin qui mène à un règlement final. Les conséquences seront graves si la résistance au changement se maintient.

165. C'est avec beaucoup d'appréhension et d'inquiétude que nous suivons les actions de l'Union soviétique en Afghanistan. Qu'est-ce que l'occupation de ce pays non aligné, sinon ces vieilles habitudes de grande puissance dont la disparition était l'une des raisons mêmes de la création de l'Organisation des Nations Unies ? Qu'est-ce que cette invasion a signifié pour nous tous ? Le processus de la détente Est-Ouest, qui revêt une importance vitale pour la communauté internationale, est maintenant sapé à la base; la paix mondiale elle-même est maintenant plus fragile; le climat de confiance est ébranlé; le non-alignement est certainement en péril; enfin, le mépris de l'Union soviétique face à la solution proposée en janvier dernier par la vaste majorité des Etats représentés au sein de l'Assemblée, et plus particulièrement face à l'appel lancé en vue du retrait rapide et inconditionnel de toutes les troupes soviétiques, conditionne inévitablement notre réaction face aux positions adoptées par l'Union soviétique sur d'autres questions dont l'Assemblée est saisie. A nouveau, nous demandons instamment à l'Union soviétique de restituer à l'Afghanistan les droits souverains auxquels son peuple est en droit de s'attendre et qu'il mérite.

166. Je passe à présent à la situation au Kampuchea. Là encore, une petite nation est envahie par un puissant voisin, qui cherche à imposer sa solution, ses vues, son régime. Là encore, il s'ensuit un exode de réfugiés qui se tournent vers le reste du monde pour assurer leur survie. Est-ce là ce que certains dirigeants considèrent être la *realpolitik* ? Frapper au moment opportun, s'approprier tout ce qui nous tombe sous la main ? Quel cynisme ! Le Kampuchea, pendant des décennies victime de guerres étrangères, puis déchiré par un régime semant la destruction, est un problème de dimension internationale. Bon nombre d'entre nous se sont joints aux voisins du Kampuchea pour garder en vie les survivants et pour aider à la réinstallation des réfugiés. Mais les véritables problèmes de la région exigent une solution politique, et nous nous opposons catégoriquement à l'occupation du Kampuchea, à cette tentative d'endiguer le changement par la force des armes que constitue, en fin de compte, l'invasion par le Viet Nam.

167. Je me réjouis des efforts vigoureux déployés par les membres de l'Association des Etats de l'Asie du Sud-Est en vue de favoriser une solution équitable à ces problèmes. Je demande instamment à la communauté internationale de persévérer dans cette juste cause et de ne pas accepter le fait accompli imposé par le Viet Nam.

168. Permettez-moi de passer à présent au Moyen-Orient. Cette situation doit-elle hanter l'Assemblée générale pendant encore 30 ans ? Le passé ne nous a-t-il pas appris combien dangereux peut être un état de perpétuelle tension pour les populations de la région et pour le monde en général ? Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région, ainsi que du droit de tous les Etats, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, doit demeurer la pierre angulaire des efforts en vue de parvenir à une solution d'ensemble du différend au Moyen-Orient. Les droits légitimes des Palestiniens doivent également être reconnus. Comme d'autres peuples, ils ont droit à l'expression de leurs aspirations politiques à l'intérieur d'un territoire défini ainsi qu'à la participation au processus de négociation en vue de parvenir à un règlement juste et global par des voies pacifiques.

169. Les négociations en cours ont mené à l'établissement d'un traité de paix entre Israël et l'Egypte. L'étude des problèmes sérieux a progressé, mais certaines difficultés demeurent. Des décisions devront être prises bientôt, sans quoi les progrès réalisés jusqu'à maintenant seront compromis, avec toutes les conséquences que suppose une telle éventualité. Quelle que soit la méthode ou l'instance choisie, je demande instamment à toutes les parties de reconnaître la force du changement et d'abandonner l'affrontement et la violence au profit de la modération et du compromis.

*[L'orateur poursuit en français.]*

170. Ce ne sont là que quelques exemples où la paix mondiale est menacée par la résistance au changement ou par le recours aux armes pour forcer le changement. De façons différentes, ils servent à illustrer la nécessité de renoncer aux méthodes actuelles de résolution des conflits au profit d'un mécanisme de conception collective et non de retourner à la règle de la force. Le monde ne se stabilisera pas davantage au cours de la prochaine décennie. Le rythme des changements s'accélénera. Il est fort probable que certains Etats chercheront à exploiter la vulnérabilité d'autrui à leur avantage. Il nous faut être résolu à canaliser l'explosion du changement dans des directions constructives et pacifiques et à contrôler son évolution. Nous devons d'abord, toutefois, nous affranchir de nos anciennes approches et attitudes.

171. Le dialogue Nord-Sud est un exemple patent à cet égard. Nous devons reconnaître nos responsabilités à l'échelle mondiale, tout en résistant au concept selon lequel chaque problème doit avoir une solution universelle. J'estime également qu'il est des questions et des étapes dans une discussion où la négociation entre blocs perdra quelque peu de son utilité. Je prends à titre d'exemple la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, où des pays, assemblés en un réseau complexe de groupes devant refléter des intérêts économiques, politiques et même géographiques différents, se sont colletés avec des questions de principe et de tradition bien ancrés. Je crois que, grâce à cette approche pluraliste, ils ont pu élaborer une nouvelle constitution qui s'applique aux deux tiers de la surface de la planète, et cela d'une manière plus pragmatique, réaliste et, à mon avis, plus productive. Le changement exige de telles dérogations au dogme et j'estime que

notre approche des questions Nord-Sud gagnerait manifestement à être stimulée et repensée.

[L'orateur poursuit en anglais (interprétation de l'anglais).]

172. Un autre secteur qui pourrait se prêter à des améliorations sur le plan institutionnel est le Secrétariat des Nations Unies lui-même. Le cabinet du Secrétaire général est unique en tant qu'instrument permettant d'atténuer les conflits. Le Gouvernement iranien garde captifs, depuis près d'un an, les membres du personnel diplomatique de l'ambassade des Etats-Unis, qui avait été saisie de force. Bien que les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une solution n'aient pas encore porté de fruits, ils illustrent bien les moyens dont son cabinet dispose pour promouvoir des solutions, du moins dans d'autres circonstances moins déraisonnables et chaotiques. Au cours des 35 dernières années, les prédécesseurs du Secrétaire général ont en fait souvent été, au sein de l'Organisation, les initiateurs de développements importants, tels que les opérations de maintien de la paix, qui ont accru notre capacité collective de gérer les conflits. Pourtant, il y a place pour de nouvelles améliorations, de façon à renforcer les capacités de l'Organisation au chapitre de la médiation.

173. L'exemple de Chypre est typique. Il nous faut, dans ce cas, mener notre action sur deux fronts pour effacer les divisions qui ont séparé ses deux communautés depuis le lendemain de l'indépendance. D'abord, les activités de maintien de la paix doivent se poursuivre. Les forces canadiennes ont fait partie de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pendant 16 ans, et le Canada compte maintenir sa contribution tant et aussi longtemps que se poursuivent des efforts pour parvenir à un règlement. En deuxième lieu, il y aurait lieu d'encourager la médiation directe du Secrétaire général et de ses représentants dans le but de promouvoir des négociations de fond avec les représentants des deux communautés et trouver ainsi une solution pacifique à leurs différends. Dans ce cas, le maintien de la paix et la médiation vont de pair et sont tous deux tributaires de la capacité et de la détermination des Nations Unies à faire progresser notre objectif commun de changement pacifique.

174. Par ailleurs, j'estime qu'il y aurait lieu de se prévaloir plus fréquemment du mandat confié au Secrétaire général par la Charte, l'autorisant à intervenir dans les situations où il y a violation des droits de l'homme. Pendant bon nombre d'années, le Canada a présenté et appuyé des propositions à l'Assemblée générale pour renforcer la capacité de l'Organisation de promouvoir et protéger les droits de l'homme.

175. Je continue d'appuyer l'idée d'un haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du renforcement du rôle de la Commission des droits de l'homme au chapitre de l'examen et des enquêtes. Si la réalisation de ces objectifs risque de prendre un certain temps, nous disposons néanmoins de solutions intérimaires. Je prie instamment le Secrétaire général de recourir à ses bons offices lorsqu'il a des motifs suffisants de croire qu'il y a eu violation des droits de la personne. Tous les Etats devraient offrir leur collaboration au Secrétaire général de manière à atténuer les difficul-

tés sans provoquer d'affrontements et à faire avancer la coopération internationale.

176. Ni les rôles politiques ni les rôles humanitaires auxquels j'ai fait allusion n'exigent que des changements soient apportés à la Charte des Nations Unies ni qu'un mandat fondamentalement différent soit donné à l'Assemblée générale. Ces rôles reposent plutôt sur la volonté des Etats Membres de respecter la Charte, de reconnaître l'opportunité d'orienter le changement dans des directions constructives et d'abandonner leurs anciennes habitudes.

177. Le désarmement est un autre domaine auquel le Gouvernement canadien attache une importance particulière. A mi-parcours entre la première et la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, je me réjouis de ce que l'Organisation accorde une attention beaucoup plus grande à la question, quoique je déplore l'absence d'accords spécifiques et ratifiés concernant l'application de nouvelles mesures de désarmement et de contrôle des armements. Les peuples du monde ne sont-ils pas en droit de manifester leur impatience du fait, par exemple, que les gouvernements n'ont pas encore réussi à négocier un traité sur l'interdiction des essais nucléaires que tous les Etats puissent accepter et ratifier ? Ou encore, qu'un traité portant interdiction des armes chimiques demeure bloqué à cause d'un désaccord sur les moyens de vérification ?

178. Le Canada s'engage à contribuer à mettre un terme à cette démente que constitue la spirale du réarmement. Notre ambassadeur spécial au désarmement, nommé récemment, œuvrera durant la présente session à la réalisation des objectifs exposés ici même par le Premier Ministre du Canada, M. Trudeau, il y a deux ans à la session extraordinaire consacrée au désarmement<sup>16</sup>, et tout particulièrement ceux qui visent à restreindre et à réduire la compétition en ce qui concerne les armes nucléaires stratégiques. Sans restrictions, nous n'avons guère de raisons d'espérer pouvoir mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Comme premier pas, nous poursuivons sans relâche nos efforts pour qu'il soit mis fin à la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires.

179. La rupture avec les attitudes passées, l'adaptation au changement, l'amélioration de notre mécanisme collectif sont des points clefs sur lesquels devrait porter l'activité de la présente Assemblée. Lorsque des pays retournent au passé en s'accrochant à leurs privilèges, en recourant à la force et en adoptant à l'égard des questions des approches qui servent leurs propres fins, ils diminuent l'efficacité de notre action collective.

180. On me permettra de revenir brièvement à titre d'exemple aux résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Sans universalité ni durabilité, le traité qui émergera de la Conférence sur le droit de la mer perdra beaucoup de sa signification. Mais ces deux conditions ne seront réalisées que si toutes les parties intéressées s'engagent à parvenir à un consensus qui soit juste pour tous. Nous n'avons pas remarqué de consensus dans un secteur vital au moins, celui de

<sup>16</sup> *Ibid.*, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 6<sup>e</sup> séance, par. 2 à 50.

l'exploitation minière des fonds marins. L'avenir du futur traité sur le droit de la mer risque d'être sérieusement compromis si, par exemple, certains Etats désireux d'obtenir un accès illimité aux riches gisements des fonds marins ignorent ou subordonnent les intérêts des producteurs de minéraux de source terrestre, y compris le Canada et bon nombre de pays en développement. Le problème ne peut que se compliquer davantage si des Etats décident de sortir du cadre internationalement accepté pour jouer le jeu selon leurs propres règles.

181. Pour combler l'écart entre pays producteurs et pays consommateurs et trouver un terrain commun d'entente sur cette question, nous nous sommes joints à un certain nombre de pays du monde en développement pour demander qu'une étude indépendante soit faite par l'Organisation des Nations Unies afin de déterminer l'impact de la formule de production des fonds marins proposée par les principaux Etats consommateurs de minéraux. J'espère que les conclusions de l'étude encourageront ces derniers à réexaminer toute la question. Ce réexamen pourrait être crucial pour l'avenir de la nouvelle convention, elle-même cruciale pour notre avenir à tous.

182. La récente expérience de la Conférence sur le droit de la mer est instructive à deux égards. D'abord, elle a permis de démontrer que des négociations sérieuses menées à l'intérieur d'un cadre raisonnable et pratique peuvent venir à bout de difficultés appelant une refonte de l'approche des problèmes, là où la volonté de ce faire existe. En deuxième lieu, elle démontre, peut-être de la façon la plus probante possible, qu'aucune institution, peu importe la qualité de sa conception ou de son administration, ne peut fonctionner en l'absence d'un accord sur une question aussi fondamentale que l'adhésion au principe du consensus.

183. J'ai parlé d'un changement au sein du système international et j'ai tenté de mettre en relief notre responsabilité collective de veiller à ce que la dynamique du changement soit canalisée dans des directions positives. La présente Assemblée est elle-même un symbole des changements dans le monde. Trois fois plus imposante qu'elle ne l'était à sa création, il y a 30 ans, et poursuivant aujourd'hui des objectifs différents des objectifs initiaux, elle doit maintenant dresser ses impératifs au regard des idéaux exposés dans la Charte. Bien que cet instrument ait été rédigé en l'absence de la plupart des pays représentés ici, je suis sûr que ses idéaux représentent toujours un cadre valable pour nos activités. En fait, ces idéaux sont des constantes dans une mer de changements. Je demande instamment que nous réaffirmions notre volonté de les atteindre.

184. M. ZAMBRANO VELASCO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'acquitter du devoir agréable qui consiste à vous féliciter sincèrement, au nom de la délégation vénézuélienne et en mon nom propre, à l'occasion de votre élection méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session. La façon remarquable dont vous avez exercé les fonctions de représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne, pays ami du mien, votre connaissance de l'Organisation des Nations Unies et vos éminentes qualités personnelles sont la meilleure garantie de la manière

efficace et sage dont vous dirigerez les travaux de l'Assemblée générale.

185. Je voudrais aussi adresser nos félicitations et exprimer notre reconnaissance à M. Salim, qui a présidé la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, les sessions extraordinaires d'urgence consacrées à l'Afghanistan et à la Palestine et la onzième session extraordinaire de l'Assemblée, avec la compétence et les qualités qui ont toujours marqué sa carrière féconde de représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie.

186. Le rôle fondamental que l'Organisation des Nations Unies a joué dans le domaine de la décolonisation, où M. Salim s'est justement distingué, est mis une fois de plus en évidence par l'entrée à l'Organisation universelle de deux nouveaux Etats. C'est pourquoi je suis heureux de souhaiter ici la bienvenue à la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines et de saluer à nouveau la délégation du Zimbabwe, qui toutes deux participent aux travaux de l'Assemblée générale.

187. La trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale se déroule à une époque d'affrontements internationaux, d'angoisses et de menaces de guerres, à une époque qui renferme en même temps de grands défis et de profonds espoirs de paix.

188. Au début de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, il n'y a pas que les problèmes économiques qui rapprochent ou éloignent les nations. Outre les problèmes économiques et prenant de plus en plus la priorité sur ceux-là, les problèmes politiques et militaires des différentes régions du monde se détachent et ont provoqué, depuis la dernière session ordinaire, un climat qui laisse croire de plus en plus fréquemment et avec une certaine fatalité que le monde est en train d'assister au prologue de la troisième guerre mondiale. Une telle situation nous oblige à réfléchir, tout d'abord, à l'Organisation des Nations Unies elle-même et au rôle fondamental qu'elle pourrait jouer pour surmonter les risques inhérents à une existence marquée, sur le plan international, par la crainte de la guerre.

189. L'Organisation est née de l'ensemble de volontés politiques qui, après la seconde guerre mondiale, ont décidé de constituer une haute instance institutionnelle pour incarner les désirs partagés de paix, de liberté et de justice.

190. La communauté internationale a trouvé à l'Organisation des Nations Unies, en dépit de ses insuffisances et de celles des Etats Membres qui la composent, un instrument approprié pour les efforts au service des objectifs qui ont été et qui continuent d'être l'inspiration commune de l'humanité.

191. Il serait donc peu raisonnable de méconnaître les mérites de l'Organisation des Nations Unies. Nous les louons et, dans une optique constructive, nous tenons à déclarer que ce dont on a besoin aujourd'hui, c'est que la volonté politique collective qui a présidé à sa naissance corresponde aux exigences de l'heure.

192. Il est évident que la responsabilité des tensions internationales actuelles revient aux grandes puissances qui considèrent l'Organisation des Nations Unies et la situation internationale sous une optique étroite. Pour

les grands centres d'hégémonie, la paix revient à un simple équilibre de la puissance.

193. L'ordre international traditionnel est maintenu de façon précaire par la crainte mutuelle qu'ont les grandes puissances des conséquences d'une guerre nucléaire, crainte à laquelle vient s'ajouter celle des autres pays qui, sans être des puissances de premier plan et sans aspirer à l'être, savent que les conséquences tragiques et incalculables de la troisième guerre mondiale ne toucheraient pas exclusivement les nations qui la déclencheraient mais se feraient sentir de façon effrayante dans tous les pays de la terre.

194. Les plus négatifs des facteurs conservateurs de la situation internationale actuelle, ce sont les grandes puissances. Ce conservatisme qui consiste à étudier la situation internationale en fonction d'intérêts égoïstes est le point de départ de la vague irrationnelle de bellicisme qui secoue le monde.

195. L'Organisation des Nations Unies doit avoir la capacité de se transformer pour priver les grandes puissances de leurs privilèges archaïques qui portent atteinte au bien commun de l'humanité. Nous sommes convaincus que, pour l'Organisation et pour le monde en général, la minute de vérité a sonné.

196. La crise est une crise structurelle profonde, aux dimensions planétaires. Un système international intrinsèquement injuste nous y a conduits : consommation artificiellement provoquée, gaspillage des ressources naturelles, détérioration irréversible de l'environnement, chaos monétaire et financier, économies captives, inflation incontrôlable, manipulation de la personne humaine dans son corps et, pis encore, dans son esprit; accumulation d'armements de destruction massive qui pourraient en une seconde transformer en poussière cosmique cette belle planète que l'on nous a donnée comme habitat. Tandis que, d'un côté, les articles de luxe inutiles et les armes s'accumulent, à des coûts astronomiques, de l'autre, les deux tiers de l'humanité souffrent de façon chronique de la faim et vivent dans des conditions sous-humaines.

197. L'Organisation a mis au point des principes fondamentaux en vue d'une coexistence harmonieuse, ce qui milite en faveur de sa capacité de faire face courageusement aux défis de l'heure, à savoir la non-intervention, la sécurité collective, l'autodétermination des peuples, le respect des droits de l'homme, la souveraineté permanente sur les ressources naturelles — pour n'en citer que quelques-uns.

198. Mais il faut aussi dire que, malheureusement, par égoïsme délibéré, les grandes puissances ont souvent ignoré ces défis sans que l'on ait pu remédier à ces égarements. On a même prétendu les justifier en invoquant le principe du domaine réservé de l'Etat, principe qui a été mis au point historiquement pour venir en aide aux faibles et aux lésés et non pas pour entériner les actes de l'agresseur.

199. Cette minute de vérité incite à la réflexion. Nous pouvons chercher à discuter, de façon raisonnable et sans passion, des événements qui nous conduisent inexorablement à la catastrophe. Nous sommes en condition de mesurer la profondeur de la crise et de changer, par des décisions pondérées, le cours de l'histoire.

Les crises sont, en définitive, le résultat de l'action humaine, et leurs solutions aussi peuvent être dues à la volonté de l'homme.

200. Pour atteindre de tels résultats, il existe une condition indispensable, que le Gouvernement vénézuélien a érigée en norme permanente de sa politique : la foi fervente en la justice et la solidarité. Tout principe sera vide de sens s'il n'est pas animé de façon permanente de cette conception vitale.

201. Nos peuples croient en la justice; ils savent qu'elle peut exister dans le monde; ils savent qu'il peut y avoir une humanité meilleure si l'on lutte pour l'obtenir. On ne peut opposer à cette aspiration fondamentale des principes, interprétés de façon capricieuse, pas plus que des armes qui sèment la mort mais qui ne peuvent enrayer l'avancée des masses. J'espère que l'on comprendra cette réalité angoissante de notre époque avant qu'il ne soit trop tard.

202. C'est pourquoi, comme l'a dit à plusieurs reprises le Président du Venezuela, Luis Herrera Campins, la politique étrangère de mon pays repose sur la justice sociale internationale et sur la solidarité. C'est pourquoi il a affirmé sa foi en un droit international plus juste et plus humain, fondé sur le développement de l'homme tout entier et de tous les hommes et reposant sur la paix, la justice et le développement intégral et harmonieux, comme également en une paix qui ne soit pas seulement l'absence de guerres, une justice pétrie de sentiments sociaux entre les peuples de la terre et un développement intégral et harmonieux ayant l'homme pour centre et pour objectif de ses préoccupations. Mais il faut un droit international qui soit en même temps allié à la solidarité, ce qui implique la conviction que les relations doivent reposer sur le droit, sur les obligations que les nantis ont envers ceux qui ne le sont pas, et non pas par un don, par un acte gracieux, mais par le jeu de normes juridiques internationales inspirées par la justice sociale.

203. C'est en ces termes que se pose la minute de vérité. C'est le moment où l'on se rend compte clairement que le nouvel ordre international ne peut pas intervenir grâce à des modifications de conjonctures qui ne feraient que prolonger et aiguïser l'agonie actuelle, mais par un changement dans la conception du monde dans lequel nous vivons.

204. L'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie peuvent et doivent agir ensemble au sein de l'Organisation des Nations Unies par une politique claire visant à obtenir le contrôle démocratique de la communauté internationale, contrôle qui serait un facteur d'équilibre face aux grandes puissances.

205. Nos peuples sont les grands témoins de l'histoire. Si nous avons eu l'expérience déchirante de l'impérialisme, du colonialisme et du néocolonialisme, nous devons maintenant agir ensemble pour réaliser des transformations efficaces qui nous permettront de nous libérer des chaînes de dépendance qui, souvent, placent nos peuples dans la situation de pions des grandes puissances sur l'échiquier mondial.

206. Les pays du tiers monde, dans leur si longue lutte, ont eu des expériences constructives de concertation, d'efforts dans leurs propres processus internes, leurs négociations bilatérales et leurs relations multilatérales.

207. Les réalisations du Groupe des Soixante-Dix-Sept et son unité dans le dialogue Nord-Sud ainsi que les progrès réalisés dans la coopération Sud-Sud constituent un exemple encourageant de ce que l'on peut faire dans un avenir immédiat.

208. Face aux risques et aux dangers que renferme la situation internationale actuelle, les pays en développement ne peuvent se contenter de se plaindre ou de critiquer. La possibilité d'un contrôle démocratique pour la communauté internationale impose une unification constante de nos efforts.

209. Dans ce même ordre d'idée, la lutte contre l'ordre international actuel exige que les Etats moyens ou petits aient des objectifs clairs, la capacité de création, de l'imagination politique, de la souplesse dans les négociations, du réalisme dans leurs positions, qu'ils aient une constance audacieuse et une continuité dans leur direction.

210. Le contrôle démocratique de la communauté internationale, fondé sur le principe de l'égalité juridique des Etats consacrée par la Charte des Nations Unies, doit être un objectif central du combat de nos pays pour faire appliquer ce principe. C'est un objectif que l'on pourra réaliser grâce à des résultats partiels consécutifs.

211. La stratégie des grands centres hégémoniques consiste à décourager et à présenter comme illusoire ou comme voués à l'échec les efforts que seul un optimisme manquant de maturité pourrait espérer voir couronnés d'un succès immédiat.

212. Tous les pays qui ne peuvent accepter, sans qu'ils y participent, que l'on prenne des décisions importantes concernant leur propre destin peuvent et doivent s'intéresser au contrôle démocratique de la communauté internationale. Les événements récents de Pologne constituent, à cet égard, la preuve encourageante qui doit faire réfléchir car ils ont mis d'importants éléments en relief.

213. Le climat d'incertitude qui précède les guerres est dû à la rivalité entre les grandes puissances qui veulent dominer les zones d'importance géopolitique, contrôler les richesses stratégiques et y avoir accès. Les risques qui précèdent une guerre résident dans la conduite insensée des grands blocs, qui mettent au point des formes de domination des peuples flagrantes ou dissimulées et prétendent tout simplement augmenter leur pouvoir réel.

214. Sans un contrôle démocratique de la communauté internationale, on ne pourra parvenir à un nouvel ordre économique international. Dans l'ordre international actuel que la plus grande partie des pays développés souhaite maintenir, ce nouvel ordre économique sera un objectif difficile et les négociations mondiales pour le réaliser continueront à se heurter à des obstacles.

215. On a tenté de diviser et d'affaiblir le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Grâce à son sérieux et à sa maturité politique, le Groupe devra chercher, de façon tenace, à maintenir le dialogue en vue d'arriver à un accord pratique et à une action effective; et ce dialogue à son tour, lorsqu'il se renforcera, permettra de se rapprocher de l'objectif souhaité.

216. Le Gouvernement vénézuélien est convaincu qu'il faut renforcer davantage les relations horizontales de

solidarité économique et politique entre les pays petits et moyens. Souvent, les politiques et les stratégies adoptées par les pays en développement sont la réaction à des attitudes ou à des politiques de pays développés ou sont, tout au moins, la conséquence de relations structurellement asymétriques entre le centre et la périphérie.

217. Nous ne nions pas l'utilité ou la valeur de telles positions et la nécessité impérieuse de les maintenir ou de les approfondir à l'avenir. Mais, en même temps, il faudrait que l'on s'efforce davantage d'intensifier les liens Sud-Sud. D'ailleurs, j'irai même jusqu'à dire que si l'on n'a pas pu avancer dans le dialogue Nord-Sud, c'est parce que la solidarité concrète entre les pays en développement n'a pas été suffisamment étroite.

218. Il y a là un défi latent que nous n'avons jusqu'à présent relevé que de façon fragmentée. Cependant, il offre des possibilités immenses à portée de main. Il nous faut simplement faire preuve de volonté et décider de nous entendre entre nous.

219. Dans le cadre des réalités politiques internationales, il nous faut reconnaître tristement qu'il y a des exemples de pays qui cherchent, par la docilité envers les exigences des grands centres d'hégémonie, à assurer une survie à leurs régimes.

220. Ce sont ceux-là qui, avec un cynisme historique, ont applaudi aux atteintes à la souveraineté des peuples, lorsque ces atteintes ont été le fait de la puissance à laquelle ils ont confié leur destin. Ils prétendent en même temps être les prophètes d'un avenir digne et juste, alors que l'absence de dignité et de justice dans un monde moins hypocrite devrait les conduire à se taire de honte.

221. Les grandes puissances socialistes et capitalistes doivent savoir que les peuples en développement ne sauraient accepter avec résignation la prétendue *realpolitik* qui aspire uniquement à la sclérose internationale de leurs débordements.

222. Les peuples en développement sont les garants de l'histoire et la meilleure réserve des forces de paix. Le sens efficace de nos responsabilités et notre dynamisme international sérieux, voilà ce qui aujourd'hui est plus nécessaire que jamais pour réduire la tension, faire échec aux risques de guerre et donner une vitalité nouvelle aux institutions internationales. Le contrôle démocratique de la communauté internationale doit être une réalité fonctionnelle et une garantie efficace de la paix.

223. Cinq ans après la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, les résultats concrets, au-delà de la rhétorique et de la démagogie de la politique de blocs, n'auraient pu être plus décevants.

224. En novembre prochain, la deuxième session d'évaluation de la Conférence aura lieu à Madrid. Si les dirigeants continuent à considérer des réunions au sommet de cette nature comme l'occasion de montrer leur force et d'obtenir des victoires diplomatiques à la Pyrrhus, sans conséquences réelles pour la vie des peuples, même si le nombre de signataires de l'acte de Madrid est égal ou supérieur à ceux de l'Acte final d'Helsinki, l'Europe en particulier et le monde en général ne pourront pas attendre beaucoup de cette conférence.

225. La communauté internationale souhaite que cette conférence se réunisse sans que l'équilibre de la crainte ou de faux espoirs soient la toile de fond de toutes les conversations. La communauté internationale sait que depuis la signature de l'Acte final d'Helsinki, il n'y a pas eu un seul moment sans que toutes les parties assistent à des exemples concrets de non-respect de ce qui avait été convenu.

226. En outre, depuis Helsinki, des faits regrettables se sont produits qui montrent que les grandes puissances ont l'intention de résister à tout changement important dans l'ordre international, où elles jouissent d'un statut privilégié.

227. Les peuples véritablement épris de paix savent que les superpuissances ont l'intention de créer des sous-puissances dociles qui accèdent à cette condition et s'y maintiennent grâce à leurs structures de coopération politico-militaires.

228. Le monde en développement connaît ces sombres desseins. Il sait que ceux qui se prêtent aux aventures bellicistes et à la violence organisée s'engagent sur un chemin fratricide qui, en fin de compte, ne peut que porter atteinte à leur propre souveraineté.

229. D'Helsinki à Madrid, se sont produits des faits regrettables que nous devons répudier, tels que la situation dramatique qui existe au Kampuchea et l'invasion soviétique en Afghanistan. Au cours de la sixième session extraordinaire d'urgence, le Venezuela a rejeté cette agression<sup>17</sup> et nous renouvelons aujourd'hui cette condamnation. L'Afghanistan continue d'être un pays occupé; la répression déclenchée par l'armée d'invasion contre les patriotes afghans, les types d'armes utilisées et les raisons inadmissibles invoquées pour défendre ce qui ne peut l'être, exigent que le tiers monde dénonce cette agression de manière constante et conséquente. Notre rejet de tels procédés, qui relèvent de la géopolitique impérialiste la plus classique, est clair et sans embages.

230. A la suite des événements d'Afghanistan, une crise importante est née au sein du mouvement des pays non alignés. Nous comprenons, supportons et appuyons la position des pays fondateurs du mouvement non aligné qui cherchent à freiner les tentatives visant à se servir de ce mouvement. Nous appuyons tous les efforts destinés à assurer la fidélité du mouvement aux principes qui lui ont donné naissance.

231. Le non-alignement est la garantie de l'autodétermination des peuples et le ciment solide de la souveraineté absolue, du respect des nations, du respect mutuel entre les États, de la paix et de l'espérance en un avenir toujours plus juste, et non point d'un équilibre dans la crainte de la guerre et dans une dégradation croissante des peuples les plus faibles. Le non-alignement est la garantie, enfin, de la possibilité d'un contrôle démocratique de la communauté internationale, d'un nouvel ordre juridique mondial et d'un nouvel ordre économique international.

232. La politique de blocs conduit uniquement, nous le constatons, à l'équilibre de la terreur, à des conflits armés et à des guerres locales, dont les séquelles retombent surtout sur les pays en développement.

233. Le Venezuela considère que la politique adoptée par le Zimbabwe dans le contexte de la situation africaine et internationale actuelle est positive et riche d'espérance. Les déclarations du Premier Ministre, M. Mugabe, lorsque son pays a été admis à l'Organisation des Nations Unies<sup>18</sup>, constituent une définition claire et constructive du non-alignement. Le peuple du Zimbabwe a montré que l'on peut accéder à l'indépendance et la conserver sans être aligné sur les grands centres d'hégémonie de la puissance mondiale et que l'on accroît la qualité de la direction interne et internationale lorsque l'on respecte sa propre dignité patriotique que l'on oppose aux intérêts des superpuissances qui, elles, cherchent uniquement à disposer d'instruments dociles; le non-alignement a montré que l'indépendance peut être obtenue et maintenue sans l'aide douteuse d'armées étrangères sur son propre territoire.

234. Au Zimbabwe, le peuple a su choisir de façon civique et pacifique son propre destin au moyen d'élections. La direction du Premier Ministre, M. Mugabe, repose sur une opinion populaire qui s'est manifestée par des élections libres, ce qui prouve bien au monde quelles ont été les véritables options choisies par le peuple du Zimbabwe et quels étaient les effets d'une propagande orchestrée.

235. En saluant à nouveau ici la présence du Zimbabwe, nous affirmons solidairement que les problèmes africains doivent être résolus par les seuls Africains eux-mêmes. Nous le disons aussi parce que nous souhaitons que les problèmes d'Amérique latine soient résolus par les seuls Latino-Américains.

236. Nous n'avons jamais permis et nous ne sommes pas disposés à permettre qu'on essaye de jouer de façon irresponsable avec le destin des peuples d'Amérique latine, en se servant de l'influence que l'on pourrait avoir sur eux pour favoriser la politique néfaste de blocs au moyen de la violence organisée.

237. Toutes les initiatives latino-américaines authentiques, qui à cette heure cruciale de notre hémisphère notamment en Amérique centrale et aux Caraïbes, cherchent à surmonter leurs problèmes par des moyens pacifiques, ont notre appui.

238. Le moment est propice pour renouveler de la manière la plus énergique la condamnation du terrorisme comme forme de combat, quel que soit le signe politique dont il se réclame ou l'endroit où il se produise. Les procédés criminels ne sauraient être justifiés par quelque drapeau que ce soit.

239. Les déclarations de solidarité et de coopération du Venezuela se sont reflétées depuis plusieurs années déjà en Amérique centrale et aux Caraïbes.

240. Le programme récent de coopération énergétique et financière entre le Venezuela et le Mexique — que les présidents Herrera Campíns et López Portillo ont ratifié dernièrement à San José, au Costa Rica, à la suite des initiatives prises par le Venezuela dans cette région depuis plus de cinq ans — a recueilli les éloges de la communauté internationale, ce qui prouve que des conditions efficaces de coopération peuvent exister dans

<sup>17</sup> *Ibid.*, sixième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 3<sup>e</sup> séance, par. 81 à 94.

<sup>18</sup> *Ibid.*, onzième session extraordinaire, Séances plénières, 4<sup>e</sup> séance.

un monde civilisé et qu'elles n'ont pas besoin d'être encouragées par la violence organisée. Voilà comment on avance véritablement dans l'édification de l'avenir latino-américain de nos peuples.

241. Le Venezuela pense que les Caraïbes doivent être une zone de paix. L'instauration des Caraïbes en zone de paix exige le démantèlement de toutes les bases et de toutes les installations militaires de ceux qui cherchent une suprématie mondiale et l'arrêt de toute intervention interne ou externe à la région, dans le continent ou dans les îles. L'instauration des Caraïbes en zone de paix exige en outre que l'on fasse preuve de coopération de façon à trouver des solutions aux graves problèmes économiques, sociaux et autres qui existent.

242. A propos des Caraïbes, nous tenons à réaffirmer ici que, pour des raisons historiques, géographiques, sociales, culturelles et affectives, nous considérons que Porto Rico fait partie intégrante de la communauté latino-américaine et qu'il n'en est pas autrement. Notre appui au droit des Portoricains à l'autodétermination correspond à notre profonde conviction démocratique et à notre solidarité latino-américaine éprouvées au cours des années et des circonstances.

243. A la récente réunion de Caracas sur le nouvel ordre international de l'information, on a mis l'accent sur une stratégie qui porte préjudice aux pays en développement. Ce qui est en jeu, c'est tout simplement le droit à l'information et à être informé. Les deux facettes de ce droit à l'information ont été manipulées et on prétend continuer à les manipuler.

244. Au cours des réunions de Paris et de Caracas, le Venezuela a maintenu la thèse d'un nouvel ordre de l'information, indépendant et souverain, qui assure aux peuples en développement une garantie de défense efficace contre les formes perfectionnées de domination; le Venezuela maintiendra cette position à la Conférence générale de l'UNESCO, dont la 21<sup>e</sup> réunion commence ces jours-ci.

245. Le Venezuela appuie toutes mesures destinées à éliminer de notre planète le racisme sous toutes ses formes, et notamment celui que l'on prétend ériger en système, comme c'est le cas en Afrique du Sud avec l'*apartheid*.

246. Nous accordons un appui clair et sans équivoque à l'indépendance de la Namibie, conformément aux décisions des Nations Unies.

247. Nous voyons avec inquiétude la situation qui prévaut au Moyen-Orient. La paix dans cette région du monde ne sera pas possible tant qu'il y aura des tentatives d'imposer des politiques sectaires, contraires à l'esprit de la communauté internationale et qui nient les droits légitimes du peuple palestinien.

248. Le Venezuela a appuyé les résolutions des Nations Unies qui reconnaissent autant les droits du peuple palestinien que le droit de l'Etat d'Israël à l'existence et à la sécurité; il a appuyé des résolutions qui favorisent des solutions globales et pacifiques, justes et équitables, avec une participation de toutes les parties au conflit.

249. Nous espérons avec ferveur que la paix reviendra au Liban, nation tourmentée avec laquelle nous avons des liens multiples d'amitié et d'affection.

250. A la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a terminé ses travaux en août dernier, des progrès considérables ont été effectués. Des questions fondamentales ont été résolues grâce à des formules de transaction bénéficiant de l'appui de la grande majorité des participants à la Conférence, et nous espérons qu'à la dixième session, prévue pour avril prochain, les questions en suspens trouveront une solution satisfaisante pour les parties intéressées. Nous sommes heureux de penser que le long processus de négociations si laborieuses et si complexes se terminera bientôt par l'adoption d'un instrument international qui sera connu sous le nom de Convention de Caracas sur le droit de la mer.

251. Un point important à l'heure actuelle est celui des négociations globales sur la coopération économique. Le fait que trois pays — les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne — sont restés en marge du consensus général auquel on avait abouti après de longues et laborieuses conversations a empêché que l'Assemblée générale, à sa onzième session extraordinaire, fixe le début des négociations globales au début de l'année prochaine comme prévu. De même que les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Venezuela espère que ces trois pays reviendront sur leurs positions et s'associeront au consensus le plus tôt possible.

252. L'Assemblée générale, au cours de sa session ordinaire actuelle, doit terminer le travail qui n'a pas été mené à bien en ce qui concerne la procédure et l'ordre du jour. Pour leur part, le Venezuela et les autres pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à leur récente réunion triministérielle<sup>19</sup> ont manifesté leur plein appui à ces négociations globales. La communauté internationale doit être résolue à faire tout son possible pour obtenir des résultats dans l'intérêt de tous, et notamment dans celui des pays en développement.

253. Dans de nombreux domaines et par différentes initiatives, l'Organisation des Nations Unies travaille sans relâche en vue d'édifier un nouvel ordre international. Il existe de nombreux obstacles. De grandes difficultés surgiront. La garantie de progrès dans l'intérêt de l'humanité réside dans la volonté politique de la majorité des Etats Membres.

254. Aujourd'hui, plus qu'à aucun autre moment, on a besoin de paix. Ce désir de paix est sincèrement partagé par les peuples du monde entier. Comme le disait le Président de mon pays, Luis Herrera Campíns, « le désir d'avoir une vie internationale libre de conflits armés réunit toutes les personnes de bonne volonté ».

255. La paix est cimentée par la justice. La paix exige la liberté. La paix, c'est la conséquence de la vérité. Sa Sainteté Jean Paul II, dans un message mémorable, a affirmé très justement que « la vérité c'est la force de la paix ».

256. Répondons au défi actuel par la vérité et par l'efficacité d'une bonté utile.

*La séance est levée à 13 h 30.*

<sup>19</sup> Tenue à Vienne du 15 au 17 septembre 1980.